



INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS DE SÉCURITÉ



UNE BOÎTE À OUTILS POUR LES ACTEURS
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
ET DU DÉVELOPPEMENT

Financé par



Union européenne

Mis en œuvre par



En collaboration avec



ONUDC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de l'Union européenne, dans le cadre de l'accord du projet « Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD). Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

PUBLIÉ PAR : Organisation internationale pour les migrations

Rue Montoyer 40,
1000, Brussels
1211 Genève 19
Belgium
Tél. : +32 2 287 7000
Courriel : ROBrussels@iom.int
Site web : eea.iom.int

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM. Elle est une traduction non officielle de l'original en anglais, *Integrating Migration into Security Interventions: A Toolkit for International Cooperation and Development Actors*.

Photo de couverture : Atelier de formation des formateurs IBM de l'OIM sur l'examen des documents de voyage et la biométrie avancée. Sukosol Hotel, Bangkok, Thaïlande. © OIM 2019/ Benjamin SUOMELA

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2022. *Intégration de la migration dans les interventions de sécurité : Une boîte à outils pour les acteurs de la coopération internationale et du développement*. OIM, Bruxelles.

REMERCIEMENTS

Cette publication a été rédigée par Katy Barwise, Alison Talkers et Elizabeth Linklater (OIM), en étroite coordination avec Morgane Nicot et Pascale Reinke-Schreiber (ONUDC). Le consultant John Graham Carrington a également contribué à l'élaboration de cette publication.

L'équipe de rédaction tient à remercier les personnes suivantes pour leurs contributions : Baptiste Amieux (OIM), Jason Aplon (OIM), Christina Dimakoulea (OIM), Sam Grundy (OIM), Claire Healy (ONUDC), Joanne Irvine (OIM), Sok Leang Kim (OIM), Erwan Marteil (DG INTPA), Euridice Marquez (ONUDC), Brad Mellicker (OIM), Aasavri Rai (OIM), Cécile Riallant (OIM), Iacopo Viciani (DG INTPA).

ISBN 978-92-9268-316-0 (PDF)

ISBN 978-92-9268-317-7 (imprimé)

© OIM 2022



Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence [Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode) (CC BY-NC-ND 3.0 IGO).*

Pour plus de détails, voir la section [Droit d'auteur et conditions d'utilisation](#).

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2022/094/R

BOÎTE À OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE LA MIGRATION DANS LES INTERVENTIONS DE SÉCURITÉ

Financé par



Union européenne

Mis en œuvre par



En collaboration avec



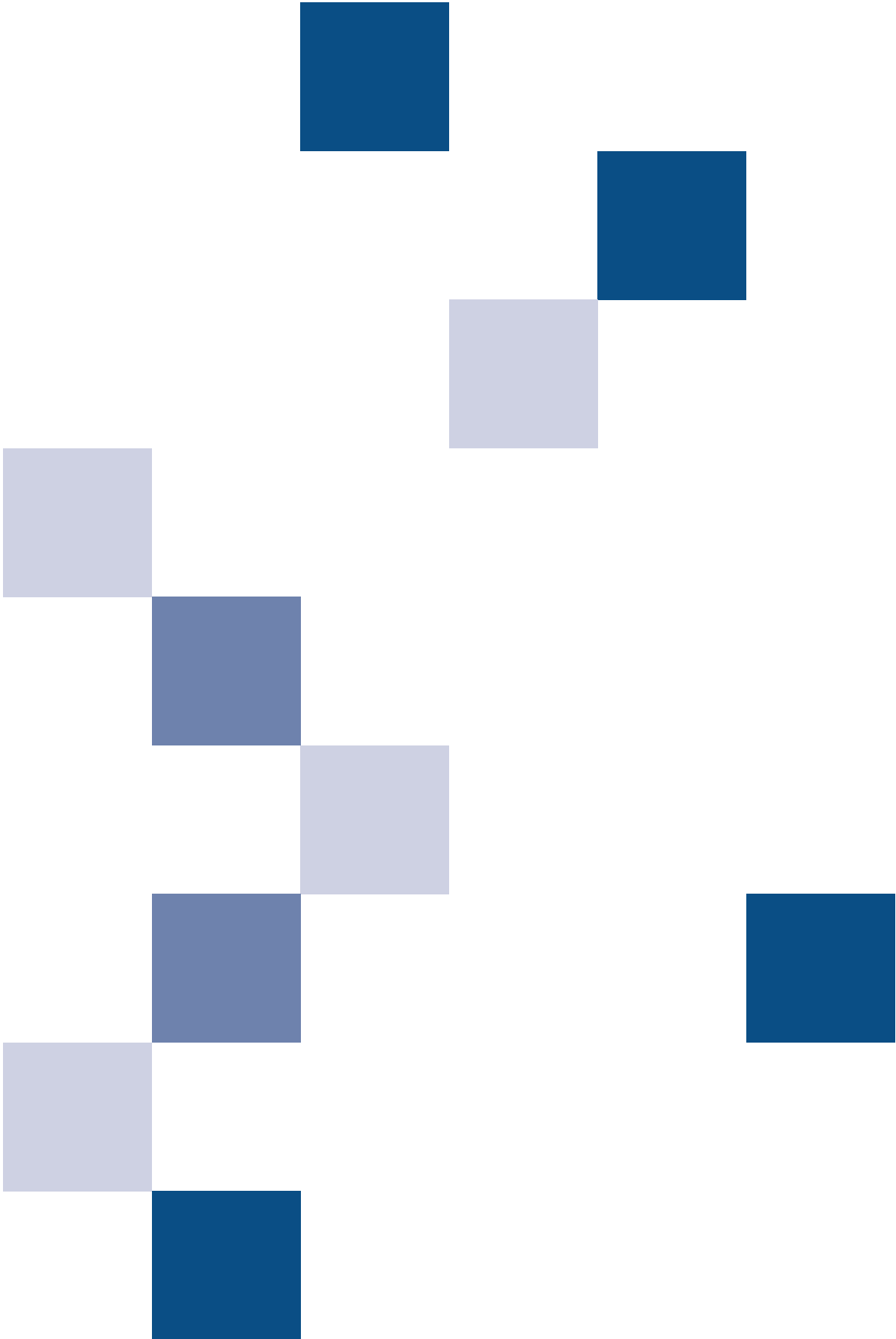


TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	iv
GLOSSAIRE DE TERMES	v
INTRODUCTION	ix
SECTION 1 : CONTEXTE GÉNÉRAL	1
SECTION 2 : OUTILS	5
OUTIL 1: DIAGNOSTIC RAPIDE	8
OUTIL 2: ANALYSE DE LA SITUATION	10
OUTIL 3: LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES	13
OUTIL 4: ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	15
OUTIL 5: ANALYSE DES PROBLÈMES	21
OUTIL 6: ANALYSE DES RISQUES	26
OUTIL 7: THÉORIE DU CHANGEMENT	29
OUTIL 8: BANQUE D'INDICATEURS	31
OUTIL 9: LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET	35
OUTIL 10: LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET	37
OUTIL 11: LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION DES PROJETS	39
ANNEXES	41
ANNEXE I: PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX	42
ANNEXE II: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR	44
ANNEXE III: AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS	45
ANNEXE IV: PRINCIPES DIRECTEURS	47
ANNEXE V: SOURCES DE DONNÉES	48
ANNEXE VI: EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD	49
ANNEXE VII: BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)	51
RÉFÉRENCES	58

ACRONYMES

CAD	Comité d'aide au développement
DDR	Démobilisation, désarmement et réinsertion
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux
DPO	Délégué à la Protection des Données
DTM	Matrice de suivi des déplacements
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MMICD	Intégrer la migration dans la coopération internationale et le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies

GLOSSAIRE DES TERMES¹

Remarque sur la terminologie : dans cette Boîte à outils, le terme *migration* désigne tout déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel. La migration peut prendre de nombreuses formes, notamment l'immigration, l'émigration, le déplacement, etc. Le terme *migrant* englobe, entre autres, les migrants réguliers et ceux en situation irrégulière, les migrants internationaux et internes, et les personnes déplacées.

Il s'agit de la terminologie commune utilisée dans l'ensemble de cette Boîte à outils. Cependant, étant donné les spécificités des différents types de migration (tels que le déplacement) et des catégories de migrants (telles que les personnes déplacées), des références distinctes sont faites à ces termes dans certaines sections de la Boîte à outils, le cas échéant. Pour plus d'informations sur la terminologie spécifique à la migration utilisée, consultez le Glossaire des termes ci-dessous.

Cohésion sociale : bien qu'il n'existe pas de définition universelle unique, la cohésion sociale est généralement associée à des notions telles que la « solidarité », l'« unité », la « tolérance » et la « coexistence harmonieuse » et fait référence à un ordre social dans une société ou une communauté spécifique fondé sur une vision commune et un sentiment d'appartenance pour toutes les communautés. La cohésion sociale fait référence à une situation dans laquelle la diversité des origines et des circonstances différentes des personnes est appréciée et valorisée. Dans cette situation, les personnes d'horizons différents ont des possibilités de vie similaires, et des relations solides et positives se développent entre elles sur le lieu de travail, dans les écoles et dans les quartiers.

Conflit armé : un conflit dans lequel il y a recours à la force armée entre États ou à une violence armée prolongée entre les autorités gouvernementales et les groupes armés organisés ou entre ces groupes à l'intérieur d'un État.

Criminalité transnationale organisée : un crime organisé présentant l'une des caractéristiques suivantes : a) est engagé dans plus d'un État ; b) est engagé dans un État, mais une partie substantielle de sa préparation, de sa planification, de sa direction ou de son contrôle a lieu dans un autre État ; c) est commis dans un État, mais implique un groupe criminel organisé qui se livre à des activités criminelles dans plus d'un État ; ou d) est commis dans un État, mais a des effets substantiels dans un autre État.

Déplacement : ce terme désigne le déplacement de personnes forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de

violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Déplacés internes : ce terme désigne des personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment pour se protéger de conflits armés, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et qui n'ont pas franchi une frontière d'État internationalement reconnue.

Déplacement prolongé : une situation dans laquelle les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou les autres personnes déplacées n'ont pas pu retourner dans leur résidence habituelle depuis trois ans ou plus, et dans laquelle le processus de recherche de solutions durables, telles que le rapatriement, l'intégration dans les communautés d'accueil, l'installation dans des lieux tiers ou d'autres possibilités de mobilité, est au point mort.

Diaspora : migrants ou descendants de migrants dont l'identité et le sentiment d'appartenance, réels ou symboliques, ont été façonnés par leur expérience et leur passé migratoires. Ils entretiennent des liens avec leur pays d'origine, et entre eux, fondés sur un sens commun de l'histoire, de l'identité ou des expériences mutuelles dans le pays de destination.

Émigration : du point de vue du pays d'origine, ce terme désigne le fait de quitter son pays de nationalité ou de résidence habituelle pour un autre pays, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle d'une personne.

1. Sauf indication contraire, les termes de ce glossaire sont une traduction non officielle du [Glossaire de l'OIM sur la migration](#) (2019) en anglais.

Groupe vulnérable : selon le contexte, ce terme désigne tout groupe ou secteur de la société (comme les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités ethniques ou religieuses, les migrants, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière, ou les personnes de sexe, d'orientation sexuelle et d'identité de genre différents [SSOGI]) qui risque davantage d'être soumis à des pratiques discriminatoires, à la violence, à un désavantage social ou à des difficultés économiques que d'autres groupes au sein de l'État. Ces groupes sont également plus à risque en période de conflit, de crise ou de catastrophe.

Migrant : terme générique, non défini par le droit international, reflétant l'interprétation commune non spécialisée d'une personne qui quitte son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons. Ce terme englobe un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les personnes dont le type de déplacement est défini par la loi comme les migrants en situation irrégulière, ainsi que celles dont le statut ou les moyens de déplacement ne sont pas spécifiquement définis par le droit international comme les étudiants internationaux.

Migrants en situation de vulnérabilité : les migrants qui ne jouissent pas pleinement des droits de l'homme. Ils courent un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de demander une protection renforcée de la part des débiteurs d'obligations.

Migration : le déplacement de personnes hors de leur lieu de résidence habituel en traversant une frontière internationale ou au sein d'un État.

Migration circulaire : une forme de migration dans laquelle les gens se déplacent de façon répétée entre deux ou plusieurs pays.

Migration de main-d'œuvre : le déplacement des personnes d'un État à un autre, ou à l'intérieur de leur propre pays de résidence, en vue d'y trouver un emploi.

Transferts de fonds : transferts monétaires individuels, transfrontaliers ou à l'intérieur d'un même pays, effectués par les migrants à des personnes ou des communautés avec lesquelles ils entretiennent des liens.

Migration de retour : dans un contexte migratoire international, ce terme désigne le déplacement des personnes qui retournent dans leur pays d'origine après s'être éloignées de leur lieu de résidence habituel et avoir franchi une frontière internationale. Dans un contexte migratoire interne, ce terme désigne en revanche le déplacement des personnes qui reviennent sur leur lieu de résidence habituel après en avoir été éloignées.

Migration environnementale : ce terme désigne le mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, principalement en raison de changements soudains ou progressifs de l'environnement qui affectent leur vie ou leurs conditions de vie de manière négative, sont forcés de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire, de façon temporaire ou permanente, et se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine ou de résidence habituelle.

Migration interne : ce terme désigne le mouvement de personnes à l'intérieur d'un État impliquant l'établissement d'une nouvelle résidence temporaire ou permanente.

Migration irrégulière : le déplacement de personnes qui a lieu en violation des lois, règlements ou accords internationaux régissant l'entrée ou la sortie de l'État d'origine, de transit ou de destination.

Pays de destination : dans un contexte migratoire, ce terme désigne un pays qui est la destination d'une personne ou d'un groupe de personnes. La migration peut ici être légale ou illégale.

Pays d'origine : dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays de nationalité ou de précédente résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger. La migration peut ici être légale ou illégale.

Pays de transit : dans un contexte migratoire, ce terme désigne le pays par lequel une personne ou un groupe de personnes passent lors de tout parcours vers le pays de destination ou du pays de destination vers le pays d'origine ou le pays de résidence habituelle.

Police communautaire : un concept bien défini qui vise non seulement à renforcer le lien entre les services de police et la communauté en abordant les problèmes de sécurité, mais aussi à améliorer la capacité de l'État à fournir des solutions à long terme aux problèmes de

la communauté en plus de protéger la vie et les biens de manière efficace².

Stabilisation communautaire : la stabilisation communautaire est un processus qui s'attaque aux facteurs ouverts ou latents de conflit et de fragilité qui ont un impact négatif sur les capacités des communautés à coexister d'une manière mutuellement bénéfique, dans le but de prévenir et de résoudre les déplacements et la migration irrégulière liés aux crises d'origine humaine ou naturelle. C'est un processus qui rétablit la cohésion sociale entre les communautés et le contrat social entre les autorités locales et la population. Il s'agit notamment de créer les conditions permettant aux communautés de faire face à leurs griefs et à leurs tensions par le dialogue, la coopération et le soutien mutuel, la collaboration avec les gouvernements, les groupes de la société civile et les chefs traditionnels sur la base de la confiance et de la reconquête de l'action collective et individuelle pour se remettre de la crise et devenir plus résilients aux chocs futurs.

Sensibilité aux conflits : Un ensemble de principes et de pratiques visant à réduire l'impact négatif et à maximiser l'impact positif des interventions sur la dynamique des conflits dans les communautés soutenues. Cette sensibilité exige que les partenaires de développement : a) comprennent le contexte dans lequel ils opèrent ; b) comprennent les interactions entre leurs activités et ce contexte ; et c) utilisent cette compréhension pour maximiser les effets positifs et minimiser les effets négatifs de leurs interventions sur les populations touchées³.

Trafic de migrants : le fait d'assurer, en vue d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée irrégulière d'une personne dans un État partie dont elle n'est ni ressortissante ni résidente permanente. Pour plus d'informations, consultez le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, qui complète la Convention de l'Organisation des Nations Unies contre la criminalité transnationale.

Traite des personnes : le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par le recours à la menace, à la force ou à d'autres formes de contrainte, d'enlèvement, de fraude, de tromperie, d'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. Pour plus d'informations, consultez le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui complète la Convention de l'Organisation des Nations Unies contre la criminalité transnationale.

Pour en savoir plus, consultez le [Glossaire de l'OIM sur la migration \(2019a\) \(en anglais\)](#).

2. Note d'orientation interne de l'OIM. Engagement communautaire et maintien de l'ordre (ECM).

3. Intégration de la sensibilité aux conflits : Guide opérationnel. Département des opérations et des situations d'urgence (OIM, à venir).



INTRODUCTION

La **Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions de sécurité**⁴ fait partie d'une série d'outils élaborés dans le cadre du projet « Intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement » (MMICD), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elle vient compléter les Directives de base du MMICD sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement et constitue l'une de ses Boîtes à outils pratiques⁵ pour mettre en œuvre l'intégration des migrations. Cette Boîte à outils a été élaborée en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Objectif : cette Boîte à outils fournit des informations et des méthodes concises, opérationnelles et simples d'utilisation, pour aider les partenaires à comprendre comment la migration peut être prise en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de coopération au développement (les projets ou les programmes) axées sur la sécurité. Bien qu'il n'existe pas d'approche unique pour l'intégration de la migration dans les interventions de sécurité, les outils peuvent être adaptés à divers contextes afin de rendre la coopération au développement plus cohérente et efficace, et ce en exploitant le potentiel de développement de la migration tout en veillant à l'évaluation globale des défis ou opportunités qui y sont liés.

Public visé : la Boîte à outils a été conçue pour être utilisée par les acteurs de la coopération internationale et du développement travaillant dans le secteur de la sécurité ou aux côtés des acteurs de ce secteur. Bien que le public

ciblé soit les acteurs de la coopération internationale et du développement⁶, il peut également être utile pour d'autres partenaires qui sont engagés dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions.

Structure de la Boîte à outils : cette Boîte à outils est divisée en plusieurs sections :

1. **Contexte général :** la première section comprend un aperçu des liens entre la migration et le secteur de la sécurité afin de proposer une compréhension générale des interactions entre ces deux éléments.
2. **Outils :** la deuxième section comprend un ensemble d'outils simples d'utilisation pour aider les acteurs de la coopération internationale et du développement à intégrer la migration dans les interventions de sécurité, en se concentrant sur les différentes phases du cycle d'intervention⁷.

Cette section se poursuit par une série d'Annexes comprenant notamment les principaux cadres et engagements mondiaux, la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, d'autres directives et outils sectoriels, des principes directeurs, des sources de données, des exemples de cibles pertinentes des objectifs de développement durable (ODD) et la suite de la Banque d'indicateurs.

Sous-secteurs : la majeure partie du contenu de cette Boîte à outils est classée en quatre « sous-secteurs »⁸ qui illustrent les principaux liens entre la migration et la sécurité de manière non exhaustive. Les sous-secteurs mis en avant dans cette Boîte à outils sont les suivants :



**RÉFORME DU
SECTEUR DE LA
SÉCURITÉ**



**CRIMINALITÉ
TRANSNATIONALE
ORGANISÉE**



**PRÉVENTION DES
CONFLITS**



STABILISATION

4. Dans le cadre de cette Boîte à outils, la sécurité est définie comme la prévention et la lutte contre la violence, la criminalité et la torture, l'atténuation des menaces mondiales et émergentes et une meilleure gestion des conséquences des crises telles que les guerres, les conflits armés et les catastrophes naturelles. Pour plus d'informations sur le travail de la DG-INTPA en matière de paix et de sécurité, [cliquez ici](#) (en anglais).
5. Cette Boîte à outils fait partie d'un ensemble de onze publications similaires qui complètent les Directives sur l'intégration des migrations dans la coopération internationale et le développement. Voici d'autres Boîtes à outils : la Boîte à outils standard, la Boîte à outils COVID-19 et neuf Boîtes à outils sectorielles sur i) la santé, ii) l'environnement et le changement climatique, iii) l'emploi, iv) la gouvernance, v) le développement dans le secteur privé et le commerce, vi) le développement dans le milieu rural, vii) la sécurité, viii) le développement dans le milieu urbain et ix) l'éducation.
6. Plus précisément, les institutions et les délégations de l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne, les partenaires du développement, les autorités gouvernementales des pays partenaires et les autres donateurs, tels que les donateurs traditionnels (bilatéraux et multilatéraux) et non traditionnels (secteur privé, fondations, etc.).
7. Le cycle d'intervention de cette Boîte à outils s'inspire des travaux de la Commission européenne dans ses efforts de coopération au développement.
8. Ces sous-secteurs sont inspirés de la manière dont la DG-INTPA catégorise ses travaux sur la paix et la sécurité.

Explorer les liens avec d'autres secteurs : la sécurité est étroitement liée aux concepts du secteur de la gouvernance, entre autres. Pour explorer les liens avec l'état de droit, l'accès à la justice, la lutte contre la corruption, etc., une Boîte à outils complémentaire sur l'intégration de la migration dans les interventions de gouvernance a été élaborée en collaboration avec le PNUD. Elle peut être consultée [ici](#) (en anglais).



SECTION 1

CONTEXTE GÉNÉRAL

La sécurité est une condition préalable nécessaire au développement durable (Commission européenne, 2021). Les facteurs d'insécurité ou d'instabilité tels que la pauvreté, la corruption, la faiblesse des institutions, l'absence d'état de droit⁹, la gouvernance des ressources naturelles et les conflits coïncident souvent avec les moteurs de la migration et les réalités auxquelles les migrants sont confrontés lorsqu'ils se déplacent. Les migrants sont également très vulnérables aux menaces contre la sécurité, en particulier s'ils ont le statut de migrant en situation irrégulière, ont peu de lien social ou des systèmes de soutien faibles, s'ils n'ont pas accès à une identité juridique ou s'ils n'ont pas suffisamment de revenus ou d'accès aux moyens de subsistance. Ces facteurs peuvent rendre les migrants ou les migrants potentiels plus vulnérables à l'exploitation, y compris la traite des êtres humains, l'exploitation et les abus, l'extrémisme violent, la xénophobie et l'exclusion sociale. En outre, ils pourraient se heurter à des obstacles pour accéder à la justice et aux recours.

La migration, notamment la migration irrégulière, est également souvent dépeinte négativement par les États et les forces de sécurité nationales comme étant une source de préoccupation en matière de sécurité, ce qui à son tour renforce les préjugés et compromet la protection et le soutien des migrants. La migration, en particulier la migration irrégulière, est souvent considérée par les réseaux criminels comme une source de profit, ce qui expose les migrants à l'insécurité et, entre autres choses, favorise des mécanismes de financement susceptibles de renforcer les forces déstabilisatrices. Les acteurs de la sécurité ont l'obligation de protéger les droits des migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination. Lorsqu'ils sont bien gérés, les migrants peuvent contribuer à une meilleure sécurité dans les pays d'origine et de destination, et en bénéficier en retour. Par exemple, en instaurant la confiance les migrants peuvent permettre à la police communautaire d'identifier les signes d'exploitation et de vulnérabilité, s'engageant ainsi en faveur du maintien et de la défense de la paix et de la sécurité. D'autre part, une mauvaise gestion des migrations peut susciter des tensions et de l'insécurité dans les pays de destination ou dans les camps en exacerbant les pressions sur les ressources ou les services.

Approche du Nexus humanitaire-développement-paix : lors du Sommet humanitaire mondial de 2016, il a été reconnu que l'action humanitaire seule était insuffisante pour résoudre les crises prolongées. La même année, les [deux résolutions pour le maintien de la paix au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies](#) (en anglais) appelaient les piliers du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme à travailler de manière intégrée pour donner la priorité à la prévention, s'attaquer aux causes profondes des conflits et soutenir les institutions pour une paix et un développement durables. Cette approche est désormais connue sous le nom de Nexus humanitaire-développement-paix ou de triple nexus (OIM, 2017a).

Afin d'expliquer les principaux liens entre la migration et la sécurité, le contenu de cette Boîte à outils est divisé en plusieurs sous-secteurs :



**RÉFORME DU
SECTEUR DE LA
SÉCURITÉ**



**CRIMINALITÉ
TRANSNATIONALE
ORGANISÉE**



**PRÉVENTION DES
CONFLITS**



STABILISATION

I RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

La responsabilisation, l'efficacité, les droits de l'homme et l'état de droit sont des éléments essentiels de la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité. Sans ces éléments, les structures, les institutions et le personnel responsables de la gestion, de la mise à disposition et du contrôle de la sécurité dans un pays ne peuvent pas promouvoir la paix. Le bon fonctionnement du secteur de la sécurité contribue à la stabilité régionale

et accroît les possibilités de coopération internationale. Il est inclusif et représentatif de la population, y compris des migrants, et fonctionne de manière transparente et responsable. Cela nécessite des processus participatifs et multipartites, favorisant la confiance entre les forces de sécurité et les populations locales qu'elles servent, et renforçant les capacités des forces de l'ordre à mettre en œuvre efficacement leur mandat.

9. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans les interventions de gouvernance](#).

La réforme du secteur de la sécurité peut aider les migrants à accéder à la justice et à exercer leurs droits sans discrimination ni crainte. Elle doit garantir que les besoins des migrants (dispositifs de sûreté et de sécurité) et l'accès à la justice sont pris en compte. Ces deux éléments doivent être analysés ensemble pour parvenir à des solutions intégrées et coordonnées. Cela signifie

que les forces de sécurité et les forces de l'ordre doivent défendre les droits des migrants et que les migrants doivent pouvoir bénéficier de systèmes judiciaires et juridiques inclusifs. Une approche de l'application de la loi, globale, sensible aux migrants et résultant de la réforme du secteur de la sécurité, peut également contribuer à prévenir la criminalité et à favoriser la cohésion sociale.

II CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

Bon nombre des avantages de la mondialisation, tels que des communications plus faciles et plus rapides, la circulation des finances et les voyages internationaux, ont créé des possibilités pour les groupes criminels transnationaux et organisés¹⁰ de prospérer, de se diversifier et d'étendre leurs activités. Les réseaux criminels transnationaux s'attaquent souvent aux migrants en situation de vulnérabilité, ce qui conduit parfois à l'exploitation et à l'extorsion. La prévention du crime doit être fondée sur les droits, tenir compte des migrants¹¹, tenir compte du genre, de la culture, de l'âge, des traumatismes et respecter l'état de droit. Chaque année, d'innombrables vies sont touchées par le crime organisé comme la traite des êtres humains. La traite des êtres humains¹² est à la fois une cause et une conséquence des violations des droits de l'homme ainsi que de l'inégalité mondiale, de la discrimination fondée sur le genre, de l'exclusion et de la pauvreté.

Les migrants peuvent se trouver vulnérables à la traite des êtres humains, en particulier dans un contexte de déréglementation du travail et de normalisation des mauvaises conditions de travail dans certains secteurs tels que le travail domestique. Cette situation est d'autant plus forte lorsque les migrants sont mis à l'écart des structures de soutien communautaires et familiales, qu'ils n'ont pas accès à des formes légitimes d'emploi, n'ont pas de statut juridique et de protection sociale, ou se déplacent de manière irrégulière (OIM, 2019b). Le trafic illicite de migrants est une autre activité criminelle transfrontalière qui peut mettre en danger la vie et le bien-être des migrants (ONUDC, 2021b). Les sociétés instables, l'absence de filières migratoires régulières et une mauvaise gestion des frontières peuvent créer un environnement propice à cette criminalité transnationale et aux risques auxquels les migrants sont exposés (Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2021).

III PRÉVENTION DES CONFLITS¹³

La dernière décennie a été marquée par un environnement mondial difficile pour la paix et la stabilité (ECDPM, 2020). Bien que la plupart des conflits se déroulent au niveau infranational, beaucoup débordent également au-delà des frontières nationales. Les conflits armés sont souvent le résultat d'une interaction complexe de problèmes tels que l'inégalité, un état de droit médiocre, des moyens de subsistance limités ou une concurrence pour les ressources exacerbée par les effets du changement climatique. L'un des défis de sécurité mondiale les plus fréquemment mentionnés est lié à la radicalisation et à l'extrémisme violent¹⁴. Les migrants peuvent fuir un conflit perpétré par des groupes extrémistes violents dans les communautés d'origine, mais peuvent aussi être victimes d'un recrutement coercitif, trompeur ou abusif dans des groupes extrémistes violents. Les manques d'éducation, d'emploi et de liberté de circulation ont également été identifiés comme des facteurs de risque de recrutement, parallèlement à l'incapacité de s'intégrer

dans les communautés d'accueil en raison de l'exclusion sociale et de la marginalisation (OIM, 2018).

En outre, si des conditions favorables ou des capacités d'absorption ne sont pas présentes dans les pays et les communautés accueillant des migrants, y compris des personnes déplacées, des conflits et des tensions peuvent survenir (Banque mondiale, 2018). En cas d'instabilité ou de tensions accrues, la diaspora peut également jouer un rôle clé dans la prévention des conflits, tant dans la médiation initiale des conflits au niveau de la gouvernance locale qu'entre les groupes impliqués dans les conflits par le biais de réseaux transnationaux et de connaissances locales (Probst, 2016). Cependant, lors d'une collaboration avec la diaspora, il est important de noter que la diaspora n'est pas un corps homogène et qu'elle est fragmentée par des opinions différentes. Prévenir les conflits peut aider à traiter les facteurs

10. De nombreuses activités peuvent être qualifiées de criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de migrants, la traite des êtres humains, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes à feu, de produits contrefaits, d'espèces sauvages et de biens culturels, ainsi que certains aspects de la cybercriminalité.
11. Pour que les interventions soient sensibles aux migrants, elles doivent intégrer consciemment et systématiquement leurs besoins et prendre en compte la migration.
12. La traite des personnes n'est pas forcément transnationale. Elle peut être nationale ou locale et cibler les migrants en situation irrégulière dans les pays de transit et de destination. Les individus peuvent aussi être victimes de la traite interne.
13. Le terme « conflit » est défini comme un « conflit armé » en référence à une terminologie inscrite dans le droit international humanitaire et appliquée à des situations fondées sur l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres entités mandatées au niveau international.
14. La prévention de l'extrémisme violent est également un domaine pertinent pour les autres sous-secteurs mentionnés dans cette Boîte à outils.

complexes et multiples de la violence et de l'instabilité, qui sont aussi souvent à l'origine du déplacement (OIM, 2017b). Les efforts de prévention, tels que la démobilisation, le désarmement et la réinsertion (DDR),

sont généralement plus efficaces lorsqu'ils sont menés dans le cadre d'une approche communautaire globale. La police communautaire est un autre outil de prévention des crimes et des conflits qui peut être envisagé.

IV STABILISATION

Les efforts de stabilisation peuvent prévenir, atténuer et réduire les facteurs et les effets négatifs de la migration, y compris le déplacement, dans les milieux fragiles (OIM, 2021). Il s'agit de travailler à créer les conditions nécessaires au retour d'une vie sociale, économique et politique normale en aidant à rétablir les droits fondamentaux et la sécurité et en promouvant la cohésion sociale, le fonctionnement des systèmes de gouvernance ainsi que des moyens de subsistance et une prestation de services efficaces (OIM, 2021). La stabilisation centrée sur la communauté inclut dans la prise de décision les populations vulnérables et marginalisées (telles que les personnes déplacées, les réfugiés, les anciens combattants, les femmes, les jeunes), les communautés locales ainsi que les autorités locales et les membres de la société civile.

La stabilisation vise à assurer un niveau de stabilité de base qui fournit les fondements du développement à long terme et du renforcement de la sécurité. Un élément important des efforts de stabilisation est la reconstruction (par exemple, la restauration des systèmes d'alimentation en eau et en électricité), dans laquelle les migrants peuvent jouer un rôle crucial. Par exemple, les réseaux transnationaux peuvent faciliter le transfert de fonds, de nouvelles compétences et de capacités pour soutenir les efforts de reconstruction, tandis que les personnes déplacées et les rapatriés peuvent diriger la réhabilitation des infrastructures dans leurs communautés. En outre, l'adoption d'une approche communautaire intégrée de la stabilisation peut renforcer la cohésion sociale en rassemblant les communautés dans la poursuite d'objectifs communs et aider à prévenir et à atténuer les conflits, y compris ceux qui découlent de l'extrémisme violent ou qui y contribuent.

DOMAINES TRANSVERSAUX



Ces domaines transversaux ne sont pas exhaustifs, mais il est important de les prendre en compte et de les appliquer à chacun des sous-secteurs mentionnés.

Genre

Les personnes de tous les genres et de tous les âges vivent différemment les conflits, l'insécurité et les menaces. L'impact des approches en matière de sécurité n'est pas égal d'un groupe à l'autre. Par exemple, les mariages précoces et forcés, l'exploitation sexuelle transactionnelle, le viol, le harcèlement sexuel, les agressions physiques, la discrimination et l'exploitation sont des risques de sécurité distincts pour les femmes et les filles, en particulier dans les milieux fragiles (EIGE,

2020). Les migrants de tous les genres et de tous les âges doivent bénéficier d'une participation égale et d'une pleine implication dans tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité. Ils jouent un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, sa consolidation, son maintien, l'intervention humanitaire et la reconstruction après les conflits.

Droits de l'homme

Les violations des droits de l'homme telles que le manque d'accès à l'éducation, au logement, la détention arbitraire et la torture, entre autres, peuvent inciter les gens à se déplacer. Lorsqu'ils se déplacent, il n'est pas rare que les droits humains des migrants soient violés, en particulier s'agissant des groupes de migrants en situation de vulnérabilité. Les migrants sont souvent exposés à de telles violations dans les pays de transit et

de destination en raison de préjugés, de xénophobie ou d'un manque de volonté ou de capacité. Les migrants en situation irrégulière sont particulièrement vulnérables aux violations telles que la traite et l'exploitation, par crainte d'être découverts et expulsés. Les services de sécurité à toutes les phases du cycle migratoire ont l'obligation de protéger et de défendre les droits humains des migrants.

Pandémie de la COVID-19 : À l'heure d'un monde de plus en plus interconnecté, l'impact de la pandémie de la COVID-19 va au-delà des considérations sanitaires : cette pandémie entraîne notamment des conséquences socio-économiques de grande ampleur affectant par exemple le secteur de la sécurité. La pandémie a notamment exacerbé les vulnérabilités liées à la traite des êtres humains ou au trafic de migrants en raison de la fermeture des frontières, de la suspension des visas existants et de la délivrance de nouveaux visas.

Consciente des liens entre la migration et la pandémie de la COVID-19, l'OIM a élaboré une [Boîte à outils pour l'intégration de la migration dans la réponse socio-économique à la pandémie de COVID-19](#).



SECTION 2

OUTILS

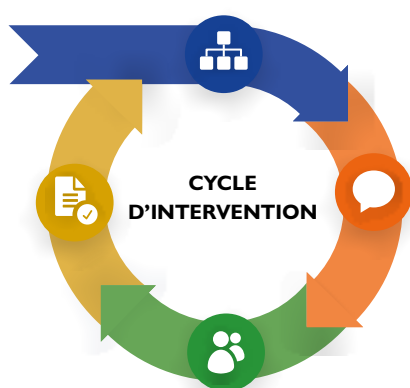
POURQUOI UTILISER CES OUTILS ?

Grâce aux outils proposés ici, les acteurs de la coopération internationale et du développement peuvent opérer une approche d'intégration de la migration. Il s'agit de comprendre comment la migration sous toutes ses formes¹⁵ peut être intégrée dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des interventions de sécurité, en fonction du contexte. L'intégration de la migration dans les interventions de sécurité favorise non seulement l'inclusion des migrants, mais améliore également les interventions de coopération au développement en les rendant plus cohérentes et efficaces.

QUAND ET COMMENT UTILISER CES OUTILS ?





Les outils sont destinés à être utilisés lors des différentes phases du cycle d'intervention¹⁶. Ils comprennent des questions d'orientation, des listes de contrôle et des exemples de projets d'interventions pour aider les utilisateurs à explorer les concepts et les liens avec la migration. Les outils sont conçus pour être adaptés et utilisés indépendamment de la région, du pays ou d'autres facteurs contextuels. Ils ne sont pas destinés à être prescriptifs, mais plutôt à guider ou à inspirer l'intégration de la migration tout au long du cycle d'intervention :

Figure 1 :
Phases du cycle d'intervention



PHASES

INTÉGRATION DE LA MIGRATION

 Programmation Analyser le contexte du pays et déterminer les objectifs et les priorités sectorielles de la coopération.	Analyser la situation migratoire et la manière dont elle s'articule avec le contexte sectoriel.
 Conception¹⁷ Identifier les idées d'intervention en fonction des besoins et des priorités, évaluer leur faisabilité, puis formuler l'intervention.	Explorer comment la conception des interventions peut intégrer des considérations liées à la migration.
 Mise en œuvre Travailler avec les partenaires de mise en œuvre pour obtenir l'impact prévu de l'intervention et rendre compte des progrès.	Surveiller la manière dont la migration affecte l'intervention et dont elle est influencée par celle-ci.
 Clôture Évaluer la conception, la mise en œuvre et les résultats de l'intervention.	Inclure des questions relatives à la migration dans les évaluations.

15. Pour plus d'informations, consultez le [Glossaire des termes](#).

16. Les phases du cycle d'intervention ci-dessus sont celles utilisées par la Commission européenne dans ses travaux de coopération internationale et de développement. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent pour décrire les phases du cycle de projet ou de planification. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences suivent une approche similaire de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation de leurs interventions de coopération au développement. L'approche de cette Boîte à outils devrait donc toujours être applicable.

17. Selon les directives de la DG INTPA, les phases d'identification (conception précoce) et de formulation (conception finale) pourraient être fusionnées en une seule phase de conception, considérant de manière pragmatique qu'une intervention pourrait ne pas être totalement identifiée tant qu'elle n'a pas été formulée.

Figure 2 :
Répartition des outils

Outil 1 : Diagnostic rapide

Fournit un point d'entrée pour l'intégration de la migration.



Outil 7 : Théorie du changement

Aide à formuler la logique des résultats d'une intervention, notamment en veillant à ce qu'elle intègre les facteurs liés à la migration identifiés et qu'elle y réponde.



Outil 2 : Analyse de la situation

Regroupe des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et sécurité dans un contexte donné.



Outil 8 : Banque d'indicateurs

Fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés sur les Objectifs de développement durable [ODD]) qui peuvent être intégrés, ou adaptés, à une intervention.



Outil 3 : Liste de contrôle des politiques

Explore l'environnement de gouvernance en lien avec la migration et la sécurité dans un contexte donné.



Outil 9 : Liste de contrôle de la conception du projet

Offre un outil de référence rapide pour s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception des projets.



Outil 4 : Analyse des parties prenantes

Identifie les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires (directs et indirects) de l'intervention.



Outil 10 : Liste de contrôle pour le suivi du projet

Fournit un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet.



Outil 5 : Analyse des problèmes

Examine les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, et planifie des interventions potentielles pour y remédier.



Outil 11 : Liste de contrôle pour l'évaluation des projets

Offre un outil de référence rapide pour évaluer le degré d'intégration de la migration dans une intervention.



Outil 6 : Analyse des risques

Met en évidence les risques liés à la migration pour les interventions, ainsi que les mesures visant à les atténuer.



OUTIL 1 : DIAGNOSTIC RAPIDE

Pourquoi utiliser cet outil ?

Le Diagnostic rapide est conçu comme un « point de départ » pour intégrer la migration dans une intervention de sécurité. Il peut aider à identifier les domaines où la migration pourrait être intégrée dans le Document de programmation ou dans le Document d'action¹⁸ et constitue une base pour explorer plus en détail les outils complémentaires.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil devrait être le premier point de référence pour l'intégration de la migration dans une intervention. Cependant, il peut être utilisé lors de n'importe quelle phase du cycle, et même à chacune d'elles.



Comment utiliser cet outil ?¹⁹

L'utilisateur peut réfléchir aux questions pour explorer les différents domaines (par exemple, la justification, les parties prenantes, les résultats) d'un Document de programmation ou d'un Document d'action où la migration pourrait être (ou a été) intégrée. Les Principes directeurs de l'Annexe IV doivent également être pris en compte lors de l'utilisation de cet outil. En fonction des besoins, il est possible de consulter d'autres outils pour mieux comprendre et traiter les domaines nécessitant une attention particulière.

Domaines	Questions
Analyse et justification	Une analyse a-t-elle été menée sur la situation liée à la migration et sur les liens entre migration et sécurité (par exemple, le déplacement, l'engagement des migrants dans la prévention des conflits et la stabilisation) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse de la situation.</i>
Parties prenantes et participation	Les groupes et associations liés à la migration ou le service compétent en matière de migration sont-ils impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Analyse des parties prenantes.</i>
Dialogue politique	La situation spécifique des migrants et des communautés touchées par la migration a-t-elle été évoquée lors des discussions avec les autorités publiques ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Liste de contrôle des politiques.</i>
Cadre des résultats	Les résultats, les produits et les activités sont-ils conçus pour répondre aux différents besoins ou faciliter l'inclusion des migrants et des communautés ? Y a-t-il un objectif ou un résultat spécifique lié à la migration soutenu par au moins un indicateur et pour lequel des preuves sont (ou seront) disponibles ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Théorie du changement.</i>

18. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

19. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Domaines	Questions
Données et statistiques	Les données et les indicateurs de l'intervention ont-ils été répartis par statut migratoire le cas échéant (avec les garanties nécessaires en place pour ne pas compromettre la sécurité des migrants) ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'outil Banque d'indicateurs.</i>
Budget	Des ressources financières adéquates ont-elles été allouées à des actions efficaces d'intégration (en pourcentage du budget total) ?
Principes directeurs	Les principes directeurs, tels que le principe de « ne pas nuire », ont-ils été pris en compte et transposés de manière adéquate dans l'intervention ? <i>Pour obtenir de l'aide, référez-vous à l'Annexe IV : Principes directeurs.</i>

 En fonction du contexte, prenez note des domaines dans lesquels la migration pourrait être intégrée.

OUTIL 2 : ANALYSE DE LA SITUATION

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse de la situation peut être utilisée pour aider à regrouper des informations et des preuves pour permettre une compréhension plus nuancée du lien entre migration et sécurité dans le pays ou la région à l'étude.

Quand utiliser cet outil ?

L'outil peut être utilisé au début de la phase de programmation ou dans le cadre de l'analyse du contexte lors de la phase de conception²⁰.













Comment utiliser cet outil ?







L'utilisateur peut l'utiliser comme une analyse de situation autonome ou en complément d'une analyse traditionnelle pour les interventions de sécurité, afin de s'assurer qu'elles tiennent compte des dimensions migratoires. Les questions sont organisées par différents types de migration (voir le [Glossaire des termes](#) pour les définitions connexes). Les sources de données fournies ci-dessous dans l'[Annexe V](#) peuvent être consultées pour répondre aux questions.

Type de migration ²¹	Questions
Immigration <i>Sous-secteurs concernés :</i> 	<ol style="list-style-type: none">1. Quels sont les impacts de l'insécurité ou de l'instabilité sur les flux d'immigration dans le pays ou la région concernés ? Comment les différents groupes de migrants en termes de genre, d'âge et d'origine ethnique sont-ils affectés ?2. Les forces de sécurité locales et nationales protègent-elles les migrants, ainsi que la communauté ? Préviennent-elles les menaces contre la sécurité qui auraient un impact sur ces groupes et y réagissent-elles ?3. Les migrants sont-ils confrontés à la discrimination ou à d'autres obstacles (sociaux, juridiques ou administratifs) qui les empêchent d'exercer leurs droits ?4. Les migrants sont-ils représentés au sein des institutions de sécurité ou sont-ils impliqués dans des mécanismes et des plate-formes de police communautaire afin de soutenir les services de police et des forces de l'ordre ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

20. Au cours de la phase de conception, les analyses du contexte, des politiques et des parties prenantes ne sont pas effectuées de manière séquentielle : il s'agit de processus itératifs qui s'alimentent mutuellement.

21. Reportez-vous au [Glossaire des termes](#) pour obtenir des définitions sur les types de migration.

Type de migration	Questions
<p>Émigration, transferts de fonds et diaspora</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p>  	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les impacts de l'insécurité ou de l'instabilité sur les flux d'émigration en provenance du pays ou de la région ? Comment les différents groupes de migrants en termes de genre, d'âge et d'origine ethnique sont-ils affectés ? 2. Dans quelle mesure l'émigration a-t-elle une incidence sur la sûreté et la sécurité réelles des membres de la famille qui restent sur place ? 3. Dans quelle mesure la diaspora soutient-elle les efforts visant à reconstruire le secteur de la sécurité des pays (par exemple, en encourageant la confiance, en appelant à la responsabilisation) ? Dans quelle mesure soutient-elle des résultats plus larges en matière de paix et de reconstruction dans les pays touchés par un conflit ? 4. Existe-t-il des obstacles à l'envoi de fonds dans des contextes de conflit ou dans des situations de crise (par exemple, des coûts de transaction élevés et des sanctions internationales) ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migration de main-d'œuvre</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p>  	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure les préoccupations en matière de sécurité ont-elles une incidence sur la Migration de main-d'œuvre et le commerce transfrontalier ? Comment les différents groupes de migrants en termes de genre, d'âge et d'origine ethnique sont-ils affectés ? 2. La migration de main-d'œuvre est-elle facilitée d'une manière sûre, légale et ordonnée qui contribue à la stabilité régionale et aux possibilités de coopération internationale ? 3. Les travailleurs migrants travaillent-ils dans certains secteurs (par exemple, le travail domestique) ou sont-ils en situation de vulnérabilité (par exemple, le manque de documents officiels), qui les exposent au risque d'être victimes ou auteurs de méfaits liés à la criminalité transnationale organisée ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migration de retour</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p>   	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le processus de retour est-il bien compris par les forces de police et la communauté du pays ou par la communauté ? 2. Les migrants de retour sont-ils confrontés à des menaces en matière de sécurité lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine (par exemple, l'exclusion sociale, la re-victimisation en cas de traite des êtres humains) ? 3. Dans quelle mesure la migration de retour influence-t-elle la situation de la sécurité dans le pays ou la région (par exemple, la concurrence pour les ressources naturelles, la dynamique sociale), y compris la perception de la sécurité dans les communautés dans lesquelles les migrants retournent ? 4. Les migrants de retour sont-ils impliqués dans des crimes transnationaux ou organisés, ou sont-ils touchés par de tels crimes ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

Type de migration	Questions
<p>Déplacement</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les facteurs d'insécurité et de déplacement aux niveaux national et local ? Comment interagissent-ils avec les dynamiques régionales et transfrontalières plus larges ? 2. Quelle proportion de personnes déplacées dans le pays l'ont été en raison de conflits, d'insécurité (y compris le crime organisé) ou d'instabilité ? Où vivent-ils ? 3. Les personnes déplacées ont-elles accès à un système judiciaire transparent et efficace pour traiter leurs demandes et faire respecter leurs droits ? Les mécanismes communautaires de réparation et de résolution des conflits interagissent-ils avec les migrants dans leurs communautés d'accueil ? 4. Quels sont les besoins de sécurité des populations déplacées dans les camps ? 5. Quel est l'impact du déplacement sur la dynamique des conflits et sur l'insécurité dans les communautés d'accueil ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migration environnementale</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les facteurs environnementaux (événements à déclenchement lent ou risques naturels) interagissent-ils avec l'insécurité dans le contexte national ? Quelles sont les répercussions pour les communautés ? 2. Le changement climatique influence-t-il l'insécurité ou les conflits (par exemple, l'utilisation des terres, l'accès à la nourriture) ? Cela pousse-t-il les populations à se déplacer ? 3. Y a-t-il des cas de tension découlant de l'exclusion des éleveurs pastoraux de la gouvernance des ressources, de l'asymétrie de l'information ou de la mauvaise gestion des ressources naturelles ? 4. Quel est l'impact des conflits et de l'insécurité sur le pastoralisme et les autres formes de migration environnementale ? Quels sont les différents impacts sur les différents groupes de genre, d'âge, ethniques, tribaux et religieux ainsi que sur les personnes handicapées ? 5. Comment la migration environnementale et l'urbanisation se croisent-elles dans le contexte donné ? Quelles sont les implications sur la dynamique de sécurité dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>
<p>Migrants en situation de vulnérabilité</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelle est la situation de la traite des êtres humains dans le pays ? Cela inclut-il le travail forcé ou la traite des personnes à des fins d'exploitation par le travail ? 2. Y a-t-il eu des incidents d'extrémisme violent dans le pays ? Les migrants ont-ils été la cible de violences, de recrutements ou ont-ils été touchés par la xénophobie qui en a découlé ? <p> Notez si l'une de ces situations de migration est pertinente dans votre contexte.</p> <p>Voir également les chapitres 1, 9, 10 et 11 de l'ESAMG</p> <div style="border: 1px solid #ccc; height: 30px; width: 100%;"></div>

OUTIL 3 : LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle des politiques permet d'explorer l'environnement de gouvernance en relation avec la migration et la sécurité dans un pays ou une région donnés. Elle peut permettre de comprendre le paysage politique²² qui pourrait se refléter dans le Document de programmation ou le Document d'action²³, ou peut influencer la mise en œuvre et l'impact d'une intervention.



Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé dans la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et l'Analyse des parties prenantes (Outil 4).









Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut parcourir la liste de contrôle pour identifier les politiques pertinentes, déterminer si elles répondent aux besoins des migrants et des communautés, et comprendre où sont les lacunes qui peuvent nécessiter une attention plus approfondie dans la phase de conception. Les questions sont organisées par sous-secteur afin de correspondre aux domaines d'intérêt potentiel de l'utilisateur. Les principaux cadres ou stratégies politiques à garder à l'esprit sont référencés dans l'Annexe I.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
Réforme du secteur de la sécurité 	1. Les politiques et plans de sécurité nationaux tiennent-ils compte de la migration ou des migrants ?		
	2. Les stratégies de réforme du secteur de la sécurité sont-elles participatives et inclusives pour les différentes parties prenantes ?		
	3. Existe-t-il des mécanismes permettant aux migrants de signaler les crimes ou les violations de leurs droits en toute sécurité ?		
	4. Existe-t-il des politiques garantissant la protection des données des migrants ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <div style="border: 1px solid #ccc; height: 40px; width: 100%;"></div>		

22. La coopération de l'Union européenne reste guidée par le cadre politique de l'Union européenne et par les priorités des pays partenaires, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les ODD et le nouveau Consensus européen sur le développement étant au cœur du processus de programmation. Pour plus d'informations sur la coopération au développement de l'Union européenne dans ce secteur, consultez l'Annexe II.
23. Ces documents sont ceux utilisés par la Commission européenne dans sa programmation indicative de la coopération internationale et du développement et dans la formulation de ses interventions. Cependant, différentes organisations utilisent un langage différent au sein des documents de projet. Malgré les différences de langage, la plupart des organisations et agences adoptent une approche similaire.

Sous-secteurs	Questions	Oui	Non
Criminalité transnationale organisée 	1. Existe-t-il des mécanismes en place au niveau national ou infranational pour protéger les victimes de la traite ou de la contrebande aggravée ?		
	2. Existe-t-il des politiques nationales et régionales pour lutter contre les activités criminelles transnationales ?		
	3. Ces politiques s'attaquent-elles aux groupes de facteurs de risque (par exemple, l'exclusion sociale, le manque d'emploi ou les mauvaises conditions de travail) qui entraînent le recrutement potentiel de migrants dans le crime organisé ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <input type="text"/>		
Prévention des conflits 	1. Les analyses des conflits ou les plans d'urgence en cas de conflit tiennent-ils compte de l'impact de l'insécurité sur les flux migratoires ?		
	2. Les politiques et les plans de sécurité nationaux tiennent-ils compte des facteurs complexes et multiples de violence et d'instabilité qui déclenchent souvent le déplacement ?		
	3. Des politiques ou d'autres mesures sont-elles en place pour protéger les civils pendant les conflits et réduire ainsi les risques de déplacement ?		
	4. Un cadre juridique et politique est-il en place au niveau national ou régional pour appuyer les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ? Le cas échéant, ces cadres et leur opérationnalisation étaient-ils les résultats de la prévention des conflits ?		
	5. Les politiques et les plans de sécurité nationaux, y compris ceux qui s'attaquent à l'extrémisme violent, cherchent-ils à répondre aux besoins distincts des migrants et à les impliquer activement dans les efforts de prévention ?		
	6. Les politiques nationales de sécurité empêchent-elles les individus de fuir les crises humanitaires et les conflits (ONU DC, 2021a) ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <input type="text"/>		
Stabilisation 	1. Les plans nationaux ou régionaux relatifs à la stabilisation soutiennent-ils le rétablissement des droits fondamentaux et la sécurité des migrants et des communautés ?		
	2. Les plans nationaux ou régionaux liés à la stabilisation soutiennent-ils l'engagement inclusif des migrants et des communautés locales, par exemple par le biais d'une planification communautaire ?		
	3. Les stratégies liées à la sécurité conçues pour restaurer la vie sociale, économique et politique après un conflit ou une crise sont-elles effectivement mises en œuvre ?		
	4. Des politiques sont-elles en place pour faciliter les transferts de fonds durant les contextes de crise ou de conflit ?		
	 Notez les considérations politiques ou les lacunes à prendre en compte. <input type="text"/>		

OUTIL 4 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des parties prenantes peut être utilisée pour identifier les parties prenantes à consulter lors de la programmation ainsi que celles qui peuvent être des partenaires ou des bénéficiaires pertinents (directs et indirects) pour l'intervention. Cet outil permet d'établir les expériences, le rôle et les besoins potentiels des différentes parties prenantes dans un pays ou une région donnés.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil est à utiliser pendant la phase de programmation ou de conception. Il complète l'analyse effectuée dans l'Analyse de la situation (Outil 2) et la Liste de contrôle des politiques (Outil 3).







Comment utiliser cet outil ?


L'utilisateur peut passer en revue les questions de cet outil pour étudier les différents groupes de parties prenantes qui pourraient être engagés ainsi que la manière de les engager. Les questions sont organisées par groupe de parties prenantes et constituent un point de départ pour recueillir des informations sur la possibilité pour les parties prenantes :


- de fournir des informations contextuelles pour guider la programmation sur la base de leur **expérience** (c'est-à-dire les parties prenantes à consulter pendant la programmation ou la conception) ;
- d'être des partenaires ou des exécutants potentiels qui peuvent soutenir la réalisation des résultats de l'intervention en fonction de leur **rôle** (c'est-à-dire les parties prenantes qui pourraient être des partenaires de mise en œuvre) ; ou
- d'être des bénéficiaires (directs ou indirects) de l'intervention en fonction de leurs **besoins**.

Les utilisateurs sont encouragés à examiner les questions de chaque colonne de l'analyse des parties prenantes pour identifier les domaines pertinents, puis à utiliser les cases à cocher pour indiquer les parties prenantes les plus pertinentes dans chaque catégorie. Avant d'utiliser l'outil, il est recommandé d'identifier les parties prenantes principales présentes dans votre pays ou région. Les principales parties prenantes potentielles sont mentionnées dans le tableau situé en dessous de l'outil.

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p>Migrants (de tous les types de migration, de tous les genres, de tous les âges et de toutes les catégories)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont certaines des situations qui rendent les migrants vulnérables aux risques de sécurité (par exemple, l'absence de filières de migration régulières) ? 2. Les migrants ont-ils confiance dans les forces de sécurité nationales ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les migrants (y compris la diaspora) sont-ils impliqués dans les interventions de sécurité ? 2. Les migrants sont-ils impliqués dans la consolidation de la paix, la médiation et la prévention des conflits et dans la réponse à ceux-ci ? Si oui, de quelle manière ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le niveau de conscience et de compréhension des migrants à l'égard de leurs droits et de la manière de les faire valoir ? 2. Quels sont les migrants les plus à risque dans les situations d'insécurité ? De quel type de soutien ont-ils besoin ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p>Communautés touchées par la migration</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Y a-t-il des tensions entre les migrants et les communautés touchées par la migration ? 2. Si des déplacements provoqués par des conflits se produisent, quels sont les principaux acteurs impliqués, tels que les groupes armés, les groupes criminels organisés ou les gangs ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel rôle les communautés jouent-elles pour répondre aux défis de sécurité ? 2. Les communautés ont-elles un rôle à jouer dans le signalement de la violence ou des crimes contre les migrants ? 3. Quel est le rôle des communautés dans la réintégration des migrants de retour, y compris les personnes qui retournent dans les communautés après leur participation à un processus de DDR ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les défis de sécurité auxquels la communauté est confrontée et qui doivent être relevés ? 2. Des approches régionales et pancommunautaires sont-elles nécessaires pour maintenir la paix ? 3. Les communautés sont-elles équipées pour soutenir et absorber efficacement les personnes déplacées ou pour réintégrer les migrants de retour ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p>Les gouvernements nationaux (y compris les institutions chargées de la gouvernance des migrations, de la planification du développement, des politiques sectorielles et du dialogue national-local)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment les droits et le bien-être des migrants sont-ils affectés par les approches adoptées par le ministère de la Justice et les institutions étatiques connexes, telles que la police, les prisons et les centres de détention ? 2. Que font les gouvernements pour s'attaquer aux facteurs complexes et multiples de la violence et de l'instabilité ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles entités du gouvernement national sont responsables des politiques liées à la sécurité ? 2. Les entités responsables de la sécurité tiennent-elles compte de la migration dans leurs politiques et interventions ? La considèrent-ils négativement, comme un risque, ou positivement, comme une opportunité ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les forces de sécurité nationales ont-elles les ressources humaines, les connaissances, les finances et la capacité nécessaires pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée en adoptant une approche centrée sur la victime ? 2. Quels changements ou réformes doivent être envisagés par les forces de l'ordre et les institutions judiciaires pour améliorer la cohésion sociale et mieux inclure la diversité des voix et des perspectives ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p>Gouvernements infranationaux (y compris les municipalités, les autorités municipales et les conseils de district/régionaux)</p> <p><i>Sous-secteurs concernés :</i></p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Y a-t-il une confiance établie entre les forces de sécurité locales et la communauté (y compris les migrants) ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le rôle des entités gouvernementales infranationales dans la mise en œuvre des politiques liées à la sécurité ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les institutions de sécurité locales disposent-elles des ressources humaines, des connaissances, des finances et des capacités nécessaires pour protéger les droits des migrants ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
<p>Société civile (y compris les institutions universitaires, les établissements de formation, les ONG, les organisations confessionnelles, les médias et les chefs religieux et traditionnels)</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quel est le niveau de collaboration entre le gouvernement et les acteurs de la société civile en matière de migration et de sécurité ? 2. Existe-t-il des obstacles empêchant les organisations de la société civile de soutenir et de défendre efficacement les migrants ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans la mise à disposition de services aux migrants en situation de vulnérabilité ? 2. Les organisations de la société civile ont-elles un rôle de surveillance des forces de sécurité ou facilitent-elles les discussions, telles que les pourparlers de paix, entre les groupes, les gouvernements et les parties en conflit ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les organisations de la société civile disposent-elles des ressources, des outils et du savoir-faire nécessaires pour soutenir et défendre les droits des migrants ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
<p>Secteur privé (y compris les associations industrielles et patronales)</p> <p>Sous-secteurs concernés :</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comment le secteur privé évolue-t-il dans les interventions liées à la sécurité ? 2. Le secteur privé dépend-il des travailleurs migrants ? Dans quels secteurs cela arrive-t-il ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existe-t-il des entités du secteur privé qui jouent un rôle actif dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris l'exploitation par le travail des migrants ? 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les employeurs ont-ils besoin de soutien pour reconnaître les cas de traite des êtres humains et les signaler ? 2. Les entités du secteur privé ont-elles besoin d'aide pour s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement sont exemptes de travail forcé ?
	Cochez si une consultation est nécessaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Parties prenantes	Questions		
	Expérience	Rôles	Besoins
Organisations internationales Sous-secteurs concernés : 	1. Quels sont les types d'actions pertinents menés par les organisations internationales en matière de migration et de sécurité ? 2. Comment les organisations internationales identifient-elles, soutiennent-elles et protègent-elles les migrants vulnérables, tels que ceux qui se trouvent dans des centres de rétention, des prisons ou sont détenus par les autorités militaires ? Cochez si une consultation est nécessaire :	1. Les organisations internationales, en particulier l'OIM, le PNUD, l'ONUDC et d'autres organisations des Nations Unies actives dans les domaines de la migration, ont-elles des bureaux dans les pays partenaires et sont-elles engagées en tant que partenaires techniques ou agences de mise en œuvre ? Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	1. Les mécanismes soutenus par les organisations internationales sont-ils mis à contribution pour échanger des informations et établir des partenariats sur la migration et la sécurité ? Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :
Autres agences de développement et de coopération régionale Sous-secteurs concernés : 	1. Les agences de coopération au développement ont-elles des interventions passées, en cours ou à venir concernant la migration et la sécurité ? Cochez si une consultation est nécessaire :	1. Existe-t-il un mécanisme de coordination sectorielle sur les questions de sécurité (par exemple, la traite des êtres humains) ? Si oui, inclut-il la migration ? Cochez s'il peut s'agir d'un partenaire :	1. Comment les agences partagent-elles les données, les expériences et autres ressources liées à la migration qui sont utiles aux interventions en matière de sécurité ? Cochez s'il peut s'agir d'un bénéficiaire :

Référence rapide aux parties prenantes potentielles		Cochez si pertinent
Partenaire(s) clé(s) des Nations Unies	FAO, DPO, OIT, OIM, ONU-Femmes, UNDDR, PNUD, ONUDC, UNDSS, PAM (Programme Alimentaire Mondial), HCR, OMS, Banque mondiale	
Principaux partenaires gouvernementaux	Entité responsable de la sécurité nationale	
	Entité responsable de l'intérieur/des affaires intérieures	
	Entité responsable du développement rural, de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie	
	Entité responsable des ressources naturelles	
	Entité responsable des genres et de la jeunesse	
	Entité responsable de l'éducation	
	Entité responsable de la santé	
	Entité responsable du travail/de l'emploi et des services sociaux	
	Entité responsable du développement du commerce, de l'industrie et du secteur privé	
	Entité responsable des statistiques nationales	
	Entité responsable de la traite des êtres humains et du trafic de migrants	
	Entité responsable de l'engagement de la diaspora	
	Entité responsable de l'asile et des réfugiés	
Autres partenaires potentiels	Agents de police	
	Organisation du traité de l'Atlantique nord	
	Interpol	
	Organisations régionales	
	États engagés dans la coopération bilatérale	
	Soutien militaire ou humanitaire	
	Diasporas et associations de migrants	
	Employeurs	
	Secteur privé	
	Les ONG (locales et internationales)	
	Groupes de jeunes	
	Groupes de réflexion	
	Établissements d'enseignement	
	Milieu universitaire	

OUTIL 5 : ANALYSE DES PROBLÈMES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des problèmes est utile pour explorer les barrières ou les goulots d'étranglement, du point de vue de la migration, qui peuvent avoir été identifiés pendant la phase de programmation et pour élaborer des interventions potentielles destinées y répondre.


Quand utiliser cet outil ?



Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception du cycle.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut consulter les exemples fournis de problèmes potentiels liés à la migration et à la sécurité dans les différents sous-secteurs qui l'intéressent ou sur lesquels il se concentre. En fonction des problèmes les plus pertinents pour le contexte donné, l'utilisateur peut alors consulter la liste des interventions possibles (c'est-à-dire les domaines prioritaires de soutien) pour répondre au(x) problème(s) qui ont été identifié(s). Lors de l'analyse des problèmes, il est important de prendre en compte les problèmes auxquels sont confrontés les différents groupes socio-économiques, y compris les différences de genre et d'âge, ainsi que les besoins des personnes handicapées et des migrants en situation vulnérable.


Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
Réforme du secteur de la sécurité 	Manque de responsabilisation au sein des forces de sécurité nationales et manque de confiance à leur égard, ce qui compromet les efforts visant à promouvoir la paix et la cohésion sociale.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des mécanismes de plaintes et de rétroaction, de manière consultative, avec des procédures opérationnelles détaillées sur la façon de traiter les griefs des migrants et des autres membres de la communauté. 2. Renforcer les capacités des acteurs de la sécurité à mettre en œuvre efficacement leur mandat et à signaler les cas d'inconduite et de recours extrême à la force contre les migrants et d'autres membres de la communauté. 3. Améliorer l'efficacité des institutions de sécurité en renforçant la surveillance civile des forces de sécurité. 4. Mettre en œuvre des programmes de police communautaire pour améliorer l'engagement de la communauté et la cohésion sociale.
	De nombreux migrants ne connaissent pas leurs droits ou les systèmes judiciaires, ou les institutions de sécurité ne défendent pas activement leurs droits.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un centre de ressources pour les migrants où les informations relatives à leurs droits et aux services (par exemple, les services juridiques) disponibles sont communiquées. 2. Renforcer la compréhension des acteurs de la sécurité sur les droits des migrants grâce à des efforts ciblés de renforcement des capacités.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Un manque de diversité au sein des forces de l'ordre et du système judiciaire peut conduire à un manque de confiance dans les institutions de sécurité.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir les mesures qui encouragent le recrutement d'une main-d'œuvre diversifiée et représentative de l'ensemble de la population en termes d'origines et de compétences linguistiques. 2. Soutenir les efforts des gouvernements partenaires pour employer des femmes migrantes dans le secteur de la sécurité (services frontaliers, forces de l'ordre, etc.) afin de créer une main-d'œuvre diversifiée et représentative. 3. Proposer des changements institutionnels ou des réformes qui peuvent assurer l'inclusion de diverses voix et perspectives, telles que celles des migrants.
 Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.		
Criminalité transnationale organisée 	L'exclusion, la marginalisation et le manque d'inclusion sociale peuvent accroître le risque que les migrants soient recrutés dans des groupes criminels organisés.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les types d'inégalités et de situations de vulnérabilité auxquels certains groupes de migrants sont confrontés et qui peuvent favoriser leur recrutement au sein de ces groupes. Élaborer des stratégies et des plans pour y remédier. 2. Soutenir les efforts des pays partenaires pour examiner et réviser les dispositions administratives qui entravent l'accès des migrants aux services, à un logement adéquat et aux possibilités d'emploi.
	Les groupes criminels prospèrent, se diversifient et étendent leurs activités au-delà des frontières et deviennent transnationaux.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler avec les pays partenaires pour renforcer la coopération transfrontalière et régionale entre les forces de sécurité et les forces de l'ordre. 2. Soutenir les efforts visant à sensibiliser les services de sécurité, y compris le personnel chargé de la gestion des frontières, aux liens entre la migration, la criminalité transnationale et la gouvernance des migrations.
	Les approches de prévention du crime adoptées ne sont pas fondées sur les droits, ne tiennent pas compte des migrants ou ne tiennent pas compte du genre.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités des forces de l'ordre à s'acquitter efficacement de leur mandat d'une manière qui respecte les droits de l'homme et l'état de droit. 2. Mettre en place un mécanisme de plaintes et de rétroaction dans lequel les individus peuvent signaler les cas d'inconduite ou de violation des droits. 3. Veiller à ce que la participation des victimes de la traite aux procédures de justice pénale n'entraîne pas leur détention prolongée ou indéfinie dans des refuges, ni ne retarde leur rapatriement, ni ne viole leurs droits en tant que victimes ou témoins (ONU DC, 2021a).

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les inégalités, la discrimination fondée sur le genre ou la pauvreté sont des facteurs qui contribuent à la traite des êtres humains.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer une campagne pour informer le grand public de la façon de repérer les situations de cas existants ou potentiels de traite des êtres humains et de les signaler. 2. Travailler avec les pays partenaires pour s'assurer que des informations actualisées sont recueillies sur les types de profils ciblés par les trafiquants d'êtres humains et mettre en œuvre des mesures de prévention (par exemple, la réglementation du travail).




Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

Prévention des conflits 	Une combinaison de facteurs tels que l'inégalité, un état de droit médiocre, les possibilités de subsistance limitées, l'insécurité climatique ainsi que la concurrence pour les ressources rendent difficile le maintien de la paix.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre des efforts de prévention des conflits avec une approche pancommunautaire pour relever les défis qui menacent la paix. 2. Soutenir l'inclusion des migrants et des communautés dans les processus et les forums de prise de décision, promouvoir le dialogue avec les administrations locales et soutenir les mesures de renforcement de la confiance entre les deux parties. 3. Proposer des formations professionnelles et qualifiantes aux migrants et aux communautés pour favoriser leur intégration sur le marché du travail. 4. Travailler avec la diaspora pour tirer parti de leurs réseaux et connaissances transnationaux afin de soutenir les efforts de prévention des conflits. 5. Renforcer la capacité des acteurs locaux à réduire les sources et les facteurs potentiels de conflit, notamment par le biais de mécanismes de préparation, d'alerte rapide et de résolution des conflits.
	Les conflits ont le potentiel de se propager au-delà des frontières, d'avoir un impact sur la sécurité des communautés et de déclencher des déplacements.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter les échanges entre les acteurs politiques et civiques afin de faire face aux risques de conflit le plus tôt possible. 2. Travailler avec les pays partenaires pour mettre en place des réseaux ou des mécanismes régionaux permettant aux systèmes d'alerte précoce d'intervenir rapidement et efficacement dans la gestion civile des crises. 3. Utiliser des outils tels que la Matrice de suivi des déplacements (DTM) et l'Indice de fragilité, de stabilité et de mobilité (FSMI), le cas échéant, pour surveiller les flux de mobilité transfrontaliers résultant de conflits (DTM) ainsi que l'interconnexion des dynamiques de migration et de stabilité.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les efforts de prévention des conflits exacerbent les tensions entre les migrants et les communautés.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Travailler avec les pays partenaires pour mettre en œuvre la sensibilité aux conflits dans toutes les phases de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des interventions visant à intégrer la migration. 2. Faciliter le dialogue inter et intracommunautaire dans le but de comprendre les griefs potentiels entre les migrants et la communauté au sens large et d'identifier des moyens durables de les résoudre. 3. Créer ou renforcer les mécanismes de résolution des conflits existants liés à l'utilisation de l'eau, du bétail, des minéraux et du bois, si la concurrence pour les ressources naturelles semble contribuer aux tensions entre les migrants et les communautés. 4. Aider les pays partenaires (en particulier les gouvernements locaux) à mettre en œuvre des mesures de cohésion sociale dans les communautés d'accueil à fort pourcentage de migrants.



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

Stabilisation 	Les services essentiels et la restauration des infrastructures socio-économiques sont nécessaires pour contribuer à la stabilité et atténuer les facteurs de déplacement et de migration.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'inclusion des personnes déplacées dans les efforts de développement local par le biais d'une planification communautaire. 2. Dans le plein respect des principes du « ne pas nuire » et de sensibilité aux conflits, rassembler les belligérants au sein des communautés autour de sujets tels que le rétablissement et l'augmentation des services essentiels et des infrastructures clés, comme les systèmes d'approvisionnement en eau et les égouts, les écoles, les dispensaires, les zones de loisirs, les marchés et les ponts, etc.. 3. Soutenir des projets de travaux publics communautaires qui rassemblent différents éléments de la société afin de stimuler la participation et de créer des possibilités d'emploi. 4. Travailler sur des projets et des initiatives de restauration et de rénovation de l'environnement pour améliorer la gestion communautaire conjointe des ressources et des services communs (OIM, 2016).
	Un accès inéquitable aux opportunités économiques contribue à l'instabilité, laquelle peut entraîner des déplacements ou avoir un impact négatif sur les personnes déplacées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des initiatives de formation professionnelle et de soutien aux petites entreprises, fondées sur des évaluations du marché local, par le biais d'un engagement collaboratif avec les personnes et les communautés déplacées. 2. Offrir un soutien aux entreprises et aux coopératives par le biais d'infrastructures communautaires telles que des installations pour les marchés locaux, des équipements coopératifs, des améliorations de la chaîne de valeur, la mise à disposition de technologies open source ou d'éclairage public solaire.

Sous-secteurs	Exemples de problèmes identifiés	Interventions potentielles
...	Les migrants n'ont pas eu la possibilité d'exprimer leurs griefs et de faire face aux tensions qui ont contribué à l'insécurité.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir et soutenir les processus de planification communautaire afin de rétablir la stabilité et les capacités de coexistence pacifique, grâce à un processus d'évaluation, de planification et de rétablissement mené au sein de la communauté par elle-même. 2. Identifier les « acteurs de la paix » dans la communauté, tels que les femmes dirigeantes et les aînés, afin d'établir les fondements de l'engagement intercommunautaire (OIM, 2016).



Notez toute intervention potentielle qui devrait être envisagée.

OUTIL 6 : ANALYSE DES RISQUES

Pourquoi utiliser cet outil ?

L'Analyse des risques est utile pour identifier les risques²⁴ pour les interventions de sécurité ayant une dimension migratoire (c'est-à-dire les risques pour la réalisation des objectifs de l'intervention), ainsi que les mesures visant à gérer ou à atténuer ces risques. L'identification des risques pendant la phase de conception permet de s'assurer que des mesures sont instaurées pendant la mise en œuvre pour remédier à ces risques.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil peut être utilisé pendant la phase de conception.



Comment utiliser cet outil ?²⁵

L'utilisateur peut examiner les exemples de risques possibles liés à la migration pour une intervention et les conséquences possibles de ceux-ci. Les risques doivent être contextualisés en fonction du pays ou de la région concernés et des dynamiques en jeu. En fonction du contexte, les utilisateurs peuvent déterminer s'il s'agit d'un risque élevé, moyen ou faible. Une fois les risques identifiés, cet outil fournit des exemples de mesures qui peuvent être intégrées dans les programmes pour traiter les facteurs de risque.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque (Bas [B], Moyen [M], Haut [H])			Mesures d'atténuation potentielles
	B	M	H	
Les responsables gouvernementaux veulent que les interventions ne ciblent que les nationaux (à l'exclusion de certains groupes de migrants).				<p>Organiser des consultations avec les parties prenantes gouvernementales afin de mieux comprendre leurs préoccupations et de trouver des moyens d'aller de l'avant.</p> <p>Noter l'importance de respecter les obligations nationales et internationales et tous les plans d'action existants à cet égard.</p> <p>Identifier d'autres parties prenantes, telles que les ONG et les chefs religieux, qui peuvent être en mesure d'agir comme intermédiaire entre les différentes parties.</p>

24. Ces risques peuvent être liés à des facteurs économiques, politiques, sociaux, environnementaux, climatiques et sécuritaires.

25. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque (Bas [B], Moyen [M], Haut [H])			Mesures d'atténuation potentielles
	B	M	H	
	Les tensions entre les migrants et les communautés augmentent en raison de l'inégalité de traitement ou d'opportunités.			
Manque de transparence lors de l'élaboration de politiques et d'interventions liées à la sécurité.				<p>Encourager les processus participatifs et multipartites pour la conception et la mise en œuvre de politiques et d'interventions.</p> <p>Accroître la surveillance civile des institutions de sécurité.</p> <p>Diffuser des informations sur les mesures adoptées par la police et les institutions judiciaires.</p>
Engagement avec des institutions de sécurité qui pourraient avoir commis des violations des droits de l'homme.				<p>Faire preuve de diligence raisonnable avant d'apporter un soutien aux institutions de sécurité ou aux autorités connexes (par exemple, la police, les services de renseignement ou de contrôle des frontières, l'armée nationale, les forces paramilitaires) ou d'accepter un soutien de leur part.</p> <p>Effectuer une évaluation complète des risques, conformément à la Politique de diligence raisonnable de l'Organisation des Nations Unies en matière de droits de l'homme ou à une politique équivalente.</p>
Les acteurs du secteur privé ne sont pas tenus responsables de leur conduite criminelle.				<p>Veiller à ce que les accords de travail conclus avec les partenaires du secteur privé ne compromettent pas la capacité d'intervention (notamment en ne signant pas d'accords de non-divulgaration ou en ne concluant pas d'autres accords qui empêcheraient de signaler aux autorités les comportements criminels).</p> <p>Établir des distinctions entre les infractions au droit du travail et le droit pénal, et entre les réponses civiles et les réponses pénales (ONU DC, 2021a).</p>

Exemples de risques	Indiquer le niveau de risque			Mesures d'atténuation potentielles
	(Bas [B]), Moyen [M], Haut [H])			
	B	M	H	
L'apparition d'un conflit ou d'une autre crise humanitaire réduit la capacité à identifier et mettre à disposition une protection et des services.				<p>Évaluer les mécanismes de protection et d'assistance en place pour identifier d'autres voies d'orientation et des possibilités de renforcer la résilience des prestataires de protection et d'assistance concernés.</p> <p>Diversifier les partenariats avec différents acteurs étatiques, non étatiques et privés afin d'identifier les accords de coopération permettant de rendre la prestation de services ou les réponses visant à prévenir et à traiter la traite des êtres humains et des migrants plus résilientes aux crises (ONU DC, 2021a).</p>
Les groupes armés non étatiques menacent les migrants, les personnes déplacées et les communautés.				<p>Assurer une analyse approfondie des risques et des conflits avant d'entreprendre toute action qui mette en contact les acteurs de la sécurité et les communautés (par exemple, la police communautaire) ou qui implique les communautés dans le renforcement et la réforme du secteur de la sécurité.</p> <p>Permettre aux communautés locales de prendre l'initiative dans la conception de l'intervention, y compris s'agissant du calendrier et du processus, et intégrer des mesures d'adaptation et d'atténuation pour permettre à l'intervention d'être sensible à l'évolution du contexte.</p> <p>L'analyse du contexte et des risques doit être régulièrement actualisée pour alimenter la mise en œuvre dynamique de l'intervention afin de prévenir et d'atténuer les risques pour la sûreté et la sécurité tout en ayant une compréhension claire des avantages et des coûts.</p>

OUTIL 7 : THÉORIE DU CHANGEMENT

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Théorie du changement aide à formuler la logique d'une intervention de sécurité. Elle fournit des résultats standards qui peuvent aider à garantir que l'intervention intègre et réponde aux facteurs liés à la migration identifiés. Les résultats de l'outil sont tous conformes et contribuent à la réalisation des ODD.

Quand utiliser cet outil ?

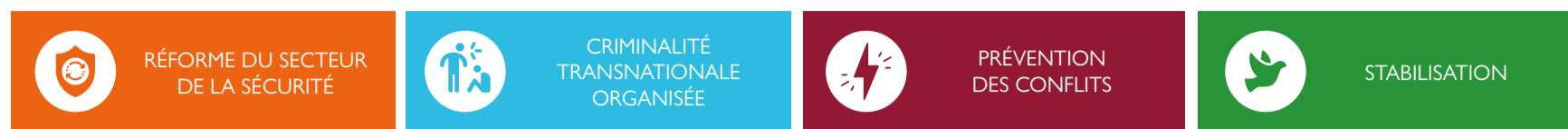
Cet outil doit être utilisé principalement dans la phase de conception, lorsque la logique globale d'une intervention est élaborée. La logique de l'intervention s'appuiera sur l'analyse réalisée lors de la phase de programmation ainsi que sur l'Analyse des problèmes (Outil 5).



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique de résultats (à différents niveaux) de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention. De nombreux résultats font référence aux migrants, aux personnes déplacées ou aux communautés²⁶ afin de laisser à l'utilisateur la possibilité de choisir le terme ou la partie prenante qu'il souhaite cibler. La formulation des résultats peut être adaptée ou extraite de l'outil pour s'aligner sur les besoins spécifiques du pays ou de la région. Les encadrés sous chaque résultat peuvent être utilisés pour noter quels résultats sont pertinents et comment ils pourraient être adaptés à la logique de l'intervention. Pour voir si les résultats correspondent aux cibles des ODD, consultez les notes de bas de page pertinentes dans la Banque d'indicateurs (Outil 8) et dans l'Annexe VI : Exemples de cibles pertinentes des ODD

26. Lorsqu'il est fait référence au terme communautés dans cet outil, il peut s'agir de la communauté d'origine, de destination, de transit ou de retour selon le pays ou la région en question.



CHANGEMENT DANS LA QUALITÉ DE VIE

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient de systèmes de sécurité efficaces, inclusifs, responsables et transparents.
- La traite des personnes, le trafic illicite de migrants, les abus et l'exploitation facilités par le crime organisé sont limités.
- Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés jouissent de sociétés exemptes de conflits.
- Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'une stabilité (rétablie) pendant ou après une crise.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COMPORTEMENTAL

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- 1.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés participent activement à la réforme du secteur de la sécurité et y contribuent.
- 1.2 :** Les acteurs de la sécurité (par exemple, le personnel de contrôle des frontières, la police, le personnel des centres de détention, les agents de l'immigration, etc.) protègent les droits des migrants ou des personnes déplacées.
- 1.3 :** Les décideurs politiques incluent les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et plans de réforme du secteur de la sécurité.
- 2.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'une protection contre les abus et l'exploitation favorisés par le crime organisé.
- 2.2 :** Les agents de sécurité aux frontières et les agents des forces de l'ordre identifient les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants, et sont en mesure de les signaler.
- 2.3 :** Les décideurs politiques facilitent les filières de migration sûres, ordonnées et régulières pour faire face aux risques de traite des êtres humains et de trafic de migrants.
- 3.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés participent activement à la prévention des conflits et en bénéficient.
- 3.2 :** Les décideurs politiques intègrent les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes de prévention des conflits.
- 3.3 :** Les décideurs politiques appliquent des approches sensibles aux conflits afin que la paix puisse être maintenue.
- 4.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés sont engagés dans des initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix.
- 4.2 :** Les prestataires de services intègrent les groupes de migrants, y compris la diaspora, dans les efforts de reconstruction et la mise à disposition de services essentiels.
- 4.3 :** Les décideurs politiques soutiennent des approches de stabilisation centrées sur la communauté, qui sont inclusives pour tous.

Hypothèse
Il existe un engagement politique en faveur du changement et les migrants ne rencontrent pas d'obstacles pour s'impliquer.

RÉSULTATS ATTENDUS

CHANGEMENT INSTITUTIONNEL ET COMPORTEMENTAL

Ajoutez des données en fonction de votre contexte.

- 1.1.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire et les ressources nécessaires pour participer à la réforme du secteur de la sécurité.
- 1.1.2 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés se sentent habilités à contribuer à la réforme du secteur de la sécurité.
- 1.2.1 :** Les acteurs de la sécurité comprennent l'importance de protéger les droits des migrants ou des personnes déplacées.
- 1.2.2 :** Les acteurs de la sécurité ont renforcé leur capacité à protéger les droits des migrants ou des personnes déplacées.
- 1.3.1 :** Les décideurs politiques disposent des outils, des données, des ressources et du savoir-faire nécessaires pour inclure les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et plans de réforme du secteur de la sécurité.
- 2.1.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire nécessaire pour accéder aux systèmes judiciaires et obtenir une protection contre les activités criminelles.
- 2.1.2 :** Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour supprimer les obstacles géographiques, discriminatoires et juridiques qui empêchent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés d'exercer leurs droits.
- 2.2.1 :** Les acteurs de la sécurité et les agents des forces de l'ordre ont le savoir-faire et les outils nécessaires pour reconnaître les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants.
- 2.2.2 :** Les agents de sécurité et les agents des forces de l'ordre se sentent habilités à signaler les cas de traite d'êtres humains et de trafic de migrants.
- 2.3.1 :** Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et de la capacité nécessaires pour faciliter les filières de migration sûre, ordonnée et régulière.
- 3.1.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire et les ressources nécessaires pour participer à la prévention des conflits.
- 3.1.2 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés se sentent habilités à contribuer à la prévention des conflits.
- 3.2.1 :** Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et les programmes de prévention des conflits.
- 3.3.1 :** Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des ressources nécessaires pour tenir compte de la migration ou du déplacement lorsqu'ils appliquent des approches sensibles aux conflits.
- 4.1.1 :** Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés se sentent habilités à s'engager dans des initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix.
- 4.1.2 :** Les décideurs politiques et les gouvernements locaux disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour faciliter la participation pleine et effective des migrants, des personnes déplacées ou des communautés dans les initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix.
- 4.2.1 :** Les prestataires de services comprennent l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les efforts de reconstruction et dans la mise à disposition de services essentiels.
- 4.2.2 :** Les prestataires de services disposent du savoir-faire, des données, des outils et des ressources nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les efforts de reconstruction et dans la mise à disposition de services essentiels.
- 4.3.1 :** Les décideurs politiques comprennent l'importance de l'appropriation locale et de la stabilisation centrée sur la communauté, inclusive pour tous.
- 4.3.2 :** Les décideurs politiques disposent des ressources, des outils et des données nécessaires pour soutenir efficacement une stabilisation centrée sur la communauté, inclusive pour tous.

Hypothèse
Les changements de compétences entraînent des changements de comportement.

Activités

Formation, développement d'outils, partenariats, assistance directe, mécanismes de coordination, dialogue politique, développement communautaire, etc.

OUTIL 8 : BANQUE D'INDICATEURS

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Banque d'indicateurs fournit un ensemble complet d'indicateurs (alignés si possible sur les ODD) qui peuvent être intégrés ou adaptés aux interventions de sécurité²⁷.


Quand utiliser cet outil ?

Cet outil complète la Théorie du changement (Outil 7) et peut être utilisé pendant la phase de conception.



Comment utiliser cet outil ?

L'utilisateur peut s'appuyer sur l'ensemble générique d'indicateurs de l'outil en fonction du sous-secteur d'intérêt afin de formuler la logique d'une intervention qui réponde aux besoins pertinents du pays ou de la région. Cet outil doit être utilisé conjointement avec la **Théorie du changement**. Les indicateurs liés aux objectifs spécifiques se trouvent ci-dessous. Pour les indicateurs relatifs aux résultats attendus, voir l'**Annexe VII : Banque d'indicateurs** (résultats attendus). Les indicateurs peuvent être sélectionnés ou adaptés en fonction des résultats formulés de l'intervention. Le cas échéant, les indicateurs pertinents doivent être répartis par sexe, genre, âge, statut migratoire et autres vulnérabilités²⁸.


Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Réforme du secteur de la sécurité  Objectifs des ODD : 5, 10, 16, 17 Objectif du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 11, 13, 15, 16, 19, 20, 21, 23	1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés participent activement à la réforme du secteur de la sécurité et y contribuent ²⁹ .	1.1.a : Pourcentage de la population participant à la réforme du secteur de la sécurité (répartie par sexe, âge et statut migratoire). 1.1.b : Pourcentage de la population qui se sent satisfaite de son niveau de participation à la réforme du secteur de la sécurité (répartie par sexe, âge et statut migratoire) ³⁰ . 1.1.c : Pourcentage de la population qui estime avoir tiré profit de sa participation à la réforme du secteur de la sécurité (répartie par sexe, âge et statut migratoire).

27. Ces indicateurs ont été contextualisés dans les **Objectifs de développement durable** (en anglais) et dans le **Pacte mondial sur les migrations**. Lorsqu'il y a un alignement direct avec l'indicateur ou la cible des ODD (c'est-à-dire que l'indicateur fourni est formulé textuellement comme l'indicateur ou la cible de l'ODD), il est référencé comme « contribuant directement à la cible/l'indicateur XXX de l'ODD existant ». Le lexique des objectifs spécifiques se trouve dans l'**Annexe Vi : Exemples de cibles pertinentes des ODD**.

28. Ceci fait référence à la cible 17.18 des ODD qui demande « la disponibilité de données de haute qualité, à jour et fiables, réparties par revenu, genre, âge, race, ethnie, statut migratoire, handicap, localisation géographique et autres caractéristiques pertinentes dans les contextes nationaux ».

29. Contribuant en toute conformité aux **cibles 10.2, 10.3, 16.6 et 16.7 des ODD existantes** (en anglais).

30. Contribuant en toute conformité à l'**indicateur ODD 16.6.2 existant** (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p>1.2 : Les acteurs de la sécurité (par exemple, le personnel de contrôle des frontières, la police, le personnel des centres de détention, les agents de l'immigration, etc.) protègent les droits des migrants ou des personnes déplacées³¹.</p> <p>1.3 : Les décideurs politiques incluent les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et plans de réforme du secteur de la sécurité³⁴.</p>	<p>1.2.a : Nombre de cas vérifiés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et de tortures de migrants et de personnes déplacées au cours des 12 mois précédents³².</p> <p>1.2.b : Proportion de la population déclarant s'être personnellement sentie discriminée ou harcelée au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit par le droit international des droits de l'homme (répartie par âge, sexe et statut migratoire)³³.</p> <p>1.2.c : Pourcentage de migrants ou de personnes déplacées qui se sentent satisfaits de la protection de leurs droits par les acteurs de la sécurité.</p> <p>1.3.a : Nombre de politiques et de plans de réforme du secteur de la sécurité qui incluent la migration ou le déplacement.</p> <p>1.3.b : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable³⁵.</p>
<p>Criminalité transnationale organisée</p>  <p>Objectifs des ODD : 8, 10, 16, 17</p> <p>Objectif du Pacte mondial sur les migrations : 1,2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 22, 23</p>	<p>2.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés bénéficient d'une protection contre les abus et l'exploitation favorisés par le crime organisé³⁶.</p>	<p>2.1.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui déclarent être protégés contre les abus et l'exploitation favorisés par le crime organisé.</p> <p>2.1.b : Proportion de la population déclarant s'être personnellement sentie discriminée ou harcelée au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit par le droit international des droits de l'homme³⁷.</p>

31. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.10, 16.a et 16.b des ODD existantes (en anglais).
32. Contribuant directement à l'indicateur 16.10.1 des ODD existant (en anglais).
33. Contribuant directement à l'indicateur 16.b.1 des ODD existant (en anglais).
34. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.b et 17.14 des ODD existantes (en anglais).
35. Contribuant directement à l'indicateur ODD 17.14.1 existant (en anglais).
36. Contribuant en toute conformité aux cibles 10.2, 10.3 et 16.2 des ODD existantes (en anglais).
37. Contribuant directement à l'indicateur ODD 10.3.1 existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p>2.2 : Les agents de sécurité aux frontières et les agents des forces de l'ordre identifient les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants, et sont en mesure de les signaler³⁸.</p>	<p>2.2.a : Nombre d'acteurs de la sécurité frontalière et d'agents des forces de l'ordre formés à l'identification et au signalement des cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants.</p> <p>2.2.b : Pourcentage d'acteurs de la sécurité frontalière et d'agents des forces de l'ordre formés ayant acquis de meilleures connaissances sur la façon de reconnaître et de signaler les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants.</p> <p>2.2.c : Les acteurs de la sécurité frontalière et les agents des forces de l'ordre déclarent se sentir habilités à signaler les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants.</p> <p>2.2.d : Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants (réparties par sexe, âge et forme d'exploitation)³⁹.</p>
	<p>2.3 : Les décideurs politiques facilitent les filières de migration sûres, ordonnées et régulières pour faire face aux risques de traite des êtres humains et de trafic de migrants⁴⁰.</p>	<p>2.3.a : Nombre de politiques migratoires bien gérées mises en œuvre⁴¹.</p>
<p>Prévention des conflits</p>  <p>Objectifs des ODD : 10, 16, 17</p> <p>Objectif du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 5, 7, 16, 22, 23</p>	<p>3.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés participent activement à la prévention des conflits et en bénéficient⁴².</p>	<p>3.1.a : Pourcentage de la population participant à des activités de prévention des conflits (répartie par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>3.1.b : Pourcentage de la population qui se sent satisfaite de son niveau de participation à des activités de prévention des conflits (répartie par sexe, âge et statut migratoire)⁴³.</p> <p>3.1.c : Pourcentage de la population qui estime avoir bénéficié de sa participation à des activités de prévention des conflits (répartie par sexe, âge et statut migratoire).</p> <p>3.1.d : Décès liés à un conflit pour 100 000 habitants (répartis par sexe, âge, statut migratoire et cause du décès)⁴⁴.</p>

38. Contribuant en toute conformité aux cibles 16.2 et 16.3 des ODD existantes (en anglais).

39. Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.2.2 existant (en anglais).


40. Contribuant en toute conformité aux cibles 10.7 et 16.2 des ODD existantes (en anglais).

41. Contribuant directement à la cible 10.7.2 des ODD existante (en anglais).

42. Contribuant en toute conformité aux cibles 10.2 et 16.1 des ODD existantes (en anglais).

43. Contribuant en toute conformité à l'indicateur ODD 16.6.2 existant (en anglais).

44. Contribuant directement à l'indicateur 16.1.2 des ODD existant (en anglais).

Sous-secteur	Objectifs spécifiques	Indicateurs
...	<p>3.2 : Les décideurs politiques intègrent les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et programmes de prévention des conflits⁴⁵.</p>	<p>3.2.a : Nombre de politiques et de programmes de prévention des conflits qui tiennent compte des considérations relatives à la migration ou au déplacement.</p> <p>3.2.b : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable⁴⁶.</p>
	<p>3.3 : Les décideurs politiques appliquent des approches sensibles aux conflits afin que la paix puisse être maintenue.</p>	<p>3.3.a : Nombre d'interventions de prévention des conflits qui tiennent compte des conflits.</p> <p>3.3.b : Nombre de révisions de la conception de l'intervention en réponse à une nouvelle analyse du contexte ou des conflits.</p> <p>3.3.c : Nombre de décideurs politiques formés à la sensibilité aux conflits (répartis par âge, sexe et statut migratoire).</p>
<p>Stabilisation</p>  <p>Objectifs des ODD : 5, 10, 16, 17</p> <p>Objectif du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 5, 16, 19, 20, 23</p>	<p>4.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés sont impliqués dans des initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix⁴⁷.</p>	<p>4.1.a : Pourcentage de la population participant à des initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix (répartie par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>4.1.b : Pourcentage de la population satisfaite de sa participation aux initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix (répartie par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>4.1.c : Proportion de la population qui croit que la prise de décision est inclusive et réceptive (répartie par sexe, âge, handicap et statut migratoire)⁴⁷.</p>
	<p>4.2 : Les prestataires de services intègrent les groupes de migrants, y compris la diaspora, dans les efforts de reconstruction et la mise à disposition de services essentiels.</p>	<p>4.2.a : Proportion de la population impliquée dans les efforts de reconstruction (répartie par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>4.2.b : Proportion de la population participant aux efforts de prestation de services (répartie par âge, sexe et statut migratoire).</p>
	<p>4.3 : Les décideurs politiques soutiennent des approches de stabilisation centrées sur la communauté, qui sont inclusives pour tous.</p>	<p>4.3.a : Nombre d'approches de stabilisation centrées sur la communauté inclusives et accessibles à tous et qui sont soutenues par les décideurs politiques.</p> <p>4.3.b : Les décideurs politiques déclarent soutenir des approches de stabilisation centrées sur la communauté qui sont inclusives et accessibles à tous.</p>

45. Conformément à la cible 17.14 des ODD existante (en anglais).

46. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 17.14.1 existant** (en anglais).

47. Contribuant en toute conformité aux cibles 5.5, 10.2 et 16.7 des ODD existantes (en anglais).

48. **Contribuant directement à l'indicateur ODD 16.7.2 existant** (en anglais).

OUTIL 9 : LISTE DE CONTRÔLE DE LA CONCEPTION DU PROJET

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle de la conception de projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner les diverses composantes d'une intervention de sécurité afin de s'assurer que la migration a été largement intégrée dans la conception du projet, ainsi que d'identifier les lacunes éventuelles avant la finalisation de sa conception.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit idéalement être utilisé vers la fin de la phase de conception. Il peut être utilisé une fois que la conception des principales composantes d'une intervention est terminée, mais avant son approbation formelle et sa clôture.



Comment utiliser cet outil ?⁴⁹

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si la migration a été intégrée dans la conception du projet. Les questions sont classées en fonction des considérations qui pourraient être faites au cours des phases de programmation et de conception. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, voyez s'il est possible d'en tenir compte dans la mesure du possible. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. Les données seront-elles réparties par statut migratoire, genre et âge d'une manière qui ne compromette pas la sécurité des migrants ? Les autorités ont-elles déjà procédé à une évaluation initiale ?			
2. Les bénéficiaires sont-ils appelés « résidents » ou « citoyens/ressortissants » ? Cela constituera-t-il un obstacle pour certains groupes de migrants ?			
3. Le statut migratoire (régulier ou irrégulier) affecte-t-il la mesure dans laquelle les migrants peuvent bénéficier de l'intervention ou y contribuer ?			
4. Les migrants, leurs familles ou les personnes touchées par la migration ont-ils contribué à la conception de l'intervention ?			
5. Les migrants ont-ils été inclus en tant que bénéficiaires ou de mise en œuvre (y compris la diaspora, les migrants de retour, les travailleurs migrants, les personnes déplacées, les victimes de la traite, etc.) ?			
6. L'impact de l'intervention sur la dynamique des communautés migrantes et la cohésion sociale au sens large a-t-il été pris en compte ?			
7. Les migrants, quel que soit leur genre ou leur âge, sont-ils susceptibles de se heurter à des obstacles juridiques ou autres (par exemple pratiques) les empêchant de bénéficier de l'intervention ?			

49. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
8. Les bénéficiaires sont-ils appelés « résidents » ou « citoyens/ressortissants » ? Cela constituera-t-il un obstacle pour certains groupes de migrants ?			
9. Les besoins des différentes catégories de migrants, notamment les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière ou les personnes déplacées, ont-ils été pris en compte et les activités ont-elles été adaptées en conséquence ?			
10. Les liens entre les droits de la personne et le genre et d'autres projets ont-ils été identifiés et intégrés dans la conception du projet (ONUDC, 2021a) ?			
11. Le statut migratoire (régulier ou irrégulier) affecte-t-il la mesure dans laquelle les migrants peuvent bénéficier de l'intervention ou y contribuer ?			
12. Les bénéfices de l'intervention au profit de la réintégration des migrants de retour ont-ils été envisagés ?			
13. Les effets de l'intervention sur les solutions durables pour les populations déplacées ont-ils été pris en compte ?			
14. Les impacts négatifs potentiels sur les droits des migrants de genre et d'âge différents ont-ils été évalués ?			
15. L'intervention contribue-t-elle à développer la capacité de leurs homologues nationaux à promouvoir le plein respect de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme ?			



Notez ce qui doit être abordé avant de finaliser la conception du projet pour garantir que la migration est effectivement intégrée.

OUTIL 10 : LISTE DE CONTRÔLE POUR LE SUIVI DU PROJET

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour le suivi du projet est un outil de référence rapide permettant d'examiner le degré d'intégration de la migration dans les activités du projet et de déterminer dans quelle mesure elle peut être améliorée. L'utilisation de cet outil peut aider à identifier les éventuelles lacunes de la mise en œuvre et déclencher une réflexion sur les ajustements potentiels à apporter aux activités du programme de travail, le tout en consultation avec les partenaires concernés.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé pendant la phase de mise en œuvre. Il peut faire partie d'un plan de suivi et d'évaluation et peut être utilisé dans le cadre d'un suivi continu ou périodique.



Comment utiliser cet outil ?⁵⁰

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer si les domaines de l'intégration de la migration sont effectivement appliqués pendant la mise en œuvre. Si la réponse à l'une de ces questions est négative, cherchez à savoir s'il est possible de modifier les activités du projet. Il est également possible de cocher « non applicable » (N/A) si la question n'est pas pertinente dans le contexte donné ou selon le type d'intervention.

Questions	Oui	Non	N/A
1. La migration est-elle prise en compte dans la mise en œuvre de cette intervention (directement ou indirectement) ?			
2. Les migrants sont-ils atteints et impliqués dans l'intervention (en particulier les migrants en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les migrants en situation irrégulière, les personnes déplacées) ?			
3. Les migrants bénéficient-ils de cette intervention (y compris les groupes de migrants en situation de vulnérabilité mentionnés ci-dessus) ?			
4. Les communautés touchées par la migration bénéficient-elles de cette intervention ?			
5. Les indicateurs du projet répartissent-ils les informations en fonction du statut migratoire, du genre et de l'âge pour s'assurer que les migrants sont atteints (le cas échéant) ?			
6. L'évolution de la dynamique migratoire a-t-elle eu un impact sur la mise en œuvre des activités du projet ?			
7. Y a-t-il des défis et des opportunités émergents en raison de l'évolution de la situation migratoire ?			
8. Des avantages de l'intervention ont-ils soutenu les efforts visant à exploiter le potentiel de développement de la migration ?			

50. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions	Oui	Non	N/A
9. Y a-t-il eu des défis à relever pour convaincre les partenaires et les parties prenantes du rôle central que jouent les migrants dans l'amélioration des résultats du développement durable ?			
10. Des activités doivent-elles être adaptées ou des mesures d'atténuation doivent-elles être mises en place en raison de défis imprévus ou de développements récents liés à la migration ou ayant un impact sur les migrants ?			
11. Des possibilités que l'intervention contribue, directement ou indirectement, à des solutions durables émergent-elles ?			
12. L'intervention prévue contribue-t-elle à développer la capacité de leurs homologues nationaux à promouvoir le plein respect de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme envers les migrants ?			
13. L'impact des interventions sur les droits de l'homme au niveau des interventions de traite et de contrebande fait-il l'objet d'un suivi ?			
14. Les implications des conflits ou crises humanitaires ont-elles été prises en compte pour s'assurer que l'intervention est résiliente aux changements ? (ONU DC, 2021a)			

 Notez le degré d'intégration de la migration dans la mise en œuvre de l'intervention et les domaines potentiels d'amélioration.

OUTIL 11 : LISTE DE CONTRÔLE POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS⁵¹

Pourquoi utiliser cet outil ?

La Liste de contrôle pour l'évaluation des projets est un outil de référence rapide permettant d'examiner dans quelle mesure la migration a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre d'un projet. L'utilisation de l'outil permet d'évaluer dans quelle mesure la migration a été intégrée dans une intervention et si cela a contribué à la réalisation des résultats du projet.

Quand utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé vers la fin d'une intervention ou après son achèvement (dans le cadre d'une évaluation préalable), pendant la phase de clôture du cycle d'intervention. Comme pour la [Liste de contrôle pour le suivi du projet](#) (Outil 10), cet outil pourrait faire partie du plan de suivi et d'évaluation d'une intervention.



Comment utiliser cet outil ?⁵²

L'utilisateur peut se référer aux questions de cet outil pour déterminer dans quelle mesure la migration a été intégrée lors de la mise en œuvre d'une intervention. Les questions sont structurées autour des critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour évaluer l'aide au développement. Les réponses générées par cet outil peuvent contribuer à l'évaluation du projet ou aux interventions futures.

Questions	Oui	Non	N/A	
Pertinence	1. La migration est-elle une caractéristique importante dans le pays, la région ou la communauté ?			
	2. La migration a-t-elle été prise en compte dans la conception du projet ?			
	3. L'intervention a-t-elle tenu compte des besoins ou des contraintes des différents types de migrants ?			
	4. Les migrants de différents types, nationalités, genres et groupes d'âge ont-ils été suffisamment pris en compte lors de l'évaluation du projet ?			
	5. Les résultats du projet étaient-ils alignés sur les aspects des politiques et des objectifs de développement (bilatéraux ou multilatéraux) liés à la migration ? Par exemple, les cibles des ODD et les objectifs du Pacte mondial sur les migrations ou du Pacte mondial sur les réfugiés.			
Cohérence	1. Cette intervention a-t-elle été réalisée conjointement avec les groupes de coordination concernés, y compris les groupes sectoriels ?			
	2. Des efforts ont-ils été faits pour s'assurer que l'intervention ne faisait pas double emploi avec des efforts similaires ?			
	3. L'intervention est-elle alignée sur les politiques sectorielles pertinentes, par exemple l'immigration, l'emploi, la santé ou l'agriculture ?			

51. L'évaluation est définie par rapport aux [Critères pour l'évaluation de l'aide au développement du CAD](#) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, impact, durabilité.

52.. Cet outil peut être utilisé, quels que soient les sous-secteurs concernés ou visés.

Questions		Oui	Non	N/A
...	1. L'intervention était-elle compatible avec les normes et standards internationaux pertinents ainsi qu'avec les plans de développement nationaux et autres politiques et cadres pertinents ?			
	2. L'intervention contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de l'action climatique mondiale ?			
Efficacité	1. Les besoins des migrants de différents groupes et les problèmes et les défis qu'ils rencontrent ont-ils été traités efficacement ?			
	2. Les résultats ont-ils contribué à l'atteinte des objectifs relatifs aux migrants tels qu'énoncés dans l'objectif du projet ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à une approche de la gestion de la migration, qui soit globale et sensible à la protection ?			
	4. Comment la migration a-t-elle contribué à l'atteinte des résultats ?			
Efficience	1. La prise en compte de la migration et des migrants a-t-elle entraîné un coût supplémentaire ?			
	2. Comment l'inclusion des migrants et de la migration dans la conception du projet a-t-elle impacté la rentabilité de l'intervention ?			
	3. Les résultats ont-ils été affectés et reçus équitablement pour les populations migrantes et non migrantes ?			
Impact	1. L'intervention a-t-elle contribué à une meilleure acceptation sociale des migrants de genre et de groupe d'âge différents dans les communautés de destination ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à la jouissance des droits fondamentaux par les migrants de genres et de groupes d'âge différents ?			
	3. L'intervention a-t-elle contribué à réduire le nombre de cas d'exploitation par le travail, de traite des personnes ou d'abus des migrants de genre et de groupe d'âge différents ?			
Durabilité	1. La durabilité de l'intervention a-t-elle été renforcée par l'intégration de la migration dans la conception du projet ?			
	2. L'intervention a-t-elle contribué à renforcer les capacités d'intégration de la migration dans le secteur de la sécurité ?			
	3. Les bénéficiaires migrants et non migrants de genres et de groupes d'âge différents ont-ils pu s'approprier les résultats du projet ?			
	4. L'intervention a-t-elle contribué à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées ?			



Notez le degré d'intégration de la migration dans l'intervention et les leçons tirées à appliquer aux interventions futures.



ANNEXES

ANNEXE I : PRINCIPAUX CADRES ET ENGAGEMENTS MONDIAUX

Cette Annexe reflète les principaux cadres et engagements internationaux qui guident les approches des pays d'origine, de transit ou de destination en matière de gouvernance de la migration et de la sécurité. Les engagements individuels devront être examinés en fonction de leur adoption, ratification, réserves, etc..

- La [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) de 1948 stipule que toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Garantir que personne ne soit tenu en esclavage ou en servitude et que l'esclavage et la traite des esclaves soient interdits sous toutes leurs formes est également essentiel à la réalisation de cet engagement.
- La [Convention sur les travailleurs migrants \(n° 97\)](#) de 1949 appelle à la non-discrimination des travailleurs migrants en matière d'apprentissage et de formation.
- La [Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967](#) définissent le terme « réfugié » et décrivent les droits des réfugiés ainsi que les obligations juridiques des États de les protéger. Le principe fondamental est le non-refoulement qui affirme qu'un réfugié ne doit pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées. Ceci est désormais considéré comme une règle du droit international coutumier.
- La [Convention sur les travailleurs migrants \(dispositions complémentaires\) \(n° 143\)](#) de 1975 réaffirme l'égalité de traitement des travailleurs migrants en matière de reconversion professionnelle et stipule que les membres peuvent réglementer la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises en dehors de leur territoire, y compris les certificats et les diplômes.
- La [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) de 1979 stipule que toute personne, sans distinction de sexe ou de genre, a des droits égaux en matière de sécurité de la personne. Cela s'applique aux femmes et aux filles migrantes, de même qu'aux femmes non migrantes.
- La [Convention internationale sur la protection des droits de tous les migrants et des membres de leur famille](#) de 1990 définit les droits de l'homme de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Elle stipule que les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont droit à la liberté et à la sécurité de leur personne.
- La [Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants](#) engage les États membres à s'attaquer aux causes profondes des grands mouvements de réfugiés et de migrants, y compris les conflits et la violence, et reconnaît également qu'il importe de répondre aux besoins des populations migrantes en situation de vulnérabilité, y compris celles touchées par les conflits et l'insécurité⁵³.
- L'[Accord de Cotonou](#) est le cadre de l'engagement entre l'Union européenne, les États membres de l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il se concentre fortement sur l'élaboration de politiques de consolidation de la paix, sur la prévention et le règlement des conflits et la résolution des problèmes de migration et de sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme.
- La [Convention de l'Organisation des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2003 et les protocoles qui s'y rapportent](#) sont le principal instrument de lutte contre la criminalité transnationale organisée des Nations Unies. La Convention est complétée par trois Protocoles qui ciblent des domaines et des manifestations spécifiques de la criminalité organisée : Le [Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes](#), en particulier des femmes et des enfants, le [Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer](#) et le [Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions](#).
- Les [Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays](#) de l'Organisation des Nations Unies fournissent des orientations claires sur les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les obligations connexes des États membres. Ils comprennent des principes relatifs à la protection contre le déplacement pendant le déplacement, ainsi qu'au retour, à la réinstallation et à la réinsertion⁵⁴.

53. Résolution 71/1 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

54. E/CN.4/1998/52/Add.2.

- [La Feuille de route de l'architecture africaine de paix et de sécurité \(2016-2020\)](#), (en anglais), publiée par la Commission de l'Union africaine comprend le développement d'institutions et d'instruments de consolidation de la paix et de sécurité. Dans la feuille de route, il est indiqué que les difficultés de la migration sont liées à toutes ses priorités stratégiques et que des efforts sont nécessaires pour aborder la relation entre le déplacement, la migration et la paix et la sécurité (Commission de l'Union africaine, 2015).
- Le Conseil de sécurité, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000-2018), à commencer par la par la [Résolution 1325](#), reconnaît l'impact disproportionné que les conflits ont sur les femmes et les filles, y compris en tant que réfugiées et personnes déplacées. Ces résolutions reconnaissent la nécessité d'une participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux, de la prévention des conflits à la reconstruction après les conflits, ainsi que la nécessité de protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle dans les conflits.
- [La Résolution 2388](#) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur la traite des personnes adoptée en 2017 reconnaît les liens entre les conflits armés et la traite des personnes, et reconnaît que les personnes touchées par un conflit armé et en fuite courent un grand risque d'être victimes de la traite. En outre, la Résolution 2331 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur la traite des personnes a été adoptée en 2016.
- [Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#) est le premier accord négocié au niveau intergouvernemental, élaboré sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, et qui couvre tous les aspects de la migration internationale de manière globale et exhaustive. Le Pacte mondial sur les migrations aborde les problèmes auxquels les migrants sont souvent confrontés en matière de sécurité.
- [Le Pacte mondial sur les réfugiés](#) (en anglais) est un cadre pour un partage des responsabilités plus prévisible et équitable dont le but est d'améliorer les réponses aux situations des réfugiés afin que les communautés d'accueil reçoivent le soutien dont elles ont besoin et que les réfugiés puissent mener une vie productive.
- Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) est un plan d'action en faveur des personnes, de la planète et de la prospérité, qui fournit un cadre général pour aborder la relation complexe et dynamique entre la migration et le développement. La promotion de sociétés pacifiques et inclusives en vue d'un développement durable pour tous fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD), comme le montre l'ODD 16. Ces éléments sont aussi pertinents pour la réalisation d'autres cibles des ODD.

Objectif du Pacte mondial sur les migrations : Migration et sécurité

- S'engage à remédier au manque de sécurité qui agit comme un moteur négatif de la migration et à mettre en place ou à renforcer des mécanismes de surveillance et d'anticipation de l'évolution des risques susceptibles de déclencher ou d'impacter les mouvements migratoires, ainsi qu'à lancer des opérations d'urgence et à soutenir la reprise après la fin de la situation d'urgence (couvrant l'Objectif 2) ;
- S'engage à gérer les frontières nationales de manière coordonnée, à promouvoir la coopération bilatérale et régionale, à assurer la sécurité des États, des communautés et des migrants et à faciliter les mouvements transfrontaliers sûrs et réguliers de personnes (couvrant l'Objectif 11) ;
- S'engage à garantir que la coopération entre les prestataires de services et les autorités chargées de l'immigration n'exacerbe pas les vulnérabilités des migrants en situation irrégulière en compromettant leur accès sûr aux services de base ou en portant illégalement atteinte aux droits de l'homme à la vie privée, à la liberté et à la sécurité des personnes sur les lieux de prestation de services essentiels (couvrant l'Objectif 15).

ANNEXE II : COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS CE SECTEUR

Cette Annexe présente les principaux engagements de l'Union européenne en matière de coopération au développement qui guident l'approche de l'Union européenne en matière d'amélioration de la gouvernance de la migration et de la sécurité.

Le [Consensus européen pour le développement de 2017](#) note que la pauvreté, les conflits, la fragilité et les déplacements forcés sont étroitement liés et doivent être traités de manière cohérente. Il souligne également les liens entre la migration, le développement durable et la stabilité, notant qu'en plus de l'instabilité constituant un moteur migratoire, le trafic de migrants et la traite des êtres humains sont également des sources d'instabilité.

Une communication de la Commission de 2016 compilait les éléments d'un cadre stratégique à l'échelle de [l'Union européenne pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité](#). En outre, dans la communication conjointe de 2017 concernant [Une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'Union européenne](#) (en anglais), il est noté que la migration est l'une des nombreuses « pressions structurelles » dans le contexte de la résilience des États, de la société et des communautés dans les pays partenaires.

La [Stratégie de l'Union européenne sur l'union de la sécurité 2020](#) souligne la nécessité d'une approche pan-sociétale de l'éducation sur la cybercriminalité et les cyberattaques, ainsi que du besoin de cohésion sociale pour lutter contre la radicalisation et les dialogues radicaux.

Une [Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne 2016](#) décrit l'approche de l'Union européenne en matière de prévention des conflits dans son action extérieure.

ANNEXE III : AUTRES DIRECTIVES ET OUTILS SECTORIELS

Cette Annexe comprend des outils et des directives spécifiques au secteur qui complètent les approches reflétées dans cette Boîte à outils. Ces documents peuvent être consultés pour obtenir des conseils plus détaillés et plus complets sur des éléments spécifiques de l'intégration de la migration dans les interventions de coopération au développement.

Titre	Organisation	Description
<i>Boîte à outils pour le genre et la sécurité : Gestion des frontières et genre (en anglais)</i>	Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et ONU-Femmes	Suggère des éléments à inclure dans la liste de contrôle d'autoévaluation institutionnelle pour prendre en compte une perspective de genre. Cette Boîte à outils comprend des questions génériques et propres à l'institution pour la gestion des frontières sur les sujets de la performance, des lois, des politiques et de la planification, des relations communautaires, de la responsabilisation et de la surveillance, du personnel et de la culture institutionnelle.
<i>Lignes directrices des Nations Unies sur l'engagement communautaire pour la consolidation et la pérennisation de la paix (en anglais)</i>	Commission de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies	Fournit des conseils opérationnels aux membres des Nations Unies présents sur le terrain à propos de la façon de s'engager plus efficacement avec les acteurs de la société civile au niveau local dans la consolidation et le maintien de la paix.
<i>Personnes déplacées de force : Vers une approche de développement pour soutenir les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et leurs hôtes (en anglais)</i>	Banque mondiale	Des références aux liens entre sécurité, développement et migration forcée sont fournies tout au long de la publication. L'exploration de la base de données probantes et les questions liées à la fragilité et à la cohésion sociale sont examinées au chapitre 3.
<i>Boîte à outils Genres et réforme du secteur de la sécurité (en anglais)</i>	USAID	Fournit aux personnes qui évaluent, conçoivent et gèrent les programmes de réforme du secteur de la sécurité (RSS) une feuille de route pour intégrer les considérations du genre dans leur travail.
<i>Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire (en anglais)</i>	Comité permanent interinstitutions	Fournit une assistance aux acteurs humanitaires et aux communautés touchés par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence humanitaire afin de coordonner, planifier, mettre en œuvre, surveiller et évaluer les actions essentielles pour la prévention et l'atténuation de la violence basée sur le genre dans tous les secteurs de la réponse humanitaire.
<i>Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle (en anglais)</i>	OIM (Migration dans les pays en crise)	Fournit des conseils complets couvrant l'évaluation, la planification et la mise en œuvre d'interventions visant à assurer une protection en cas de crise.

Titre	Organisation	Description
<i>Manuel sur la réforme du secteur de la sécurité (en anglais)</i>	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Fournit des informations générales aux personnes cherchant à influencer les processus de réforme du secteur de la sécurité ou à entamer un dialogue avec les acteurs du secteur de la sécurité. La section 7 sur la gestion des frontières revêt une importance particulière, et la section 9, qui porte sur les caractéristiques de la réforme du secteur de la sécurité après les conflits, est axée sur la protection des migrants et des réfugiés.
<i>Modèle de procédures opérationnelles normalisées (SOP) relatives à l'assistance aux migrants en situation d'urgence (en anglais)</i>	OIM	Établit un modèle conçu pour aider les acteurs des interventions d'urgence à élaborer des procédures opérationnelles normalisées pour définir les responsabilités et les mesures visant à assurer l'inclusion des migrants dans leur travail. Il peut être d'une grande utilité dans les discussions avec les agences de sécurité à propos de leurs rôles.
<i>Note de synthèse sur la lutte contre la traite des personnes en situation de conflit (en anglais)</i>	ONUSC	Donne un aperçu de ce qu'est la traite des personnes et de la façon dont elle peut se manifester dans les contextes de conflit et post-conflit, ainsi que des mesures pertinentes pour y remédier.
<i>Boîte à outils sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les interventions de justice pénale pour lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants (en anglais)</i>	ONUSC	Aide les parties prenantes à intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans les interventions de justice pénale visant à lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.

ANNEXE IV : PRINCIPES DIRECTEURS

Cette Annexe décrit les principes directeurs qui devraient être pris en compte lors de l'utilisation de tous les outils. L'adhésion à ces principes interdépendants peut contribuer à faire en sorte que l'intervention ne laisse personne de côté et contribue à des résultats plus larges en matière de développement durable⁵⁵. Ces principes devraient également permettre de s'assurer que les interventions tiennent compte des communautés autochtones et des personnes de tous genres, âges et capacités.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

L'adoption d'une approche basée sur les droits lors de l'utilisation de cette Boîte à outils implique de prendre en compte les principes des droits à toutes les phases du cycle d'intervention et avec l'ensemble des outils. Il s'agit notamment de veiller à ce que les interventions soient conformes aux cadres et aux normes internationaux en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits des migrants.

NE PAS NUIRE

Le principe « ne pas nuire » souligne l'importance de veiller à ce que les besoins de protection des migrants (en particulier ceux en situation vulnérable) soient pris en compte. Il faut également reconnaître le risque de préjudice à chaque étape d'une intervention et veiller à ce qu'il soit pris en compte dès le départ.

NON-DISCRIMINATION

Le principe de non-discrimination est fondamental pour les droits de l'homme et s'applique à toutes les interventions liées à la migration. Les migrants sont particulièrement vulnérables à la discrimination et, par conséquent, il convient de veiller tout particulièrement à ce que les interventions soient inclusives et non discriminatoires, indépendamment du statut migratoire, du sexe, de l'âge, du genre, de la sexualité, de la religion, de la race ou de tout autre facteur.

CENTRÉ SUR LES PERSONNES

Les interventions qui intègrent la migration ont une dimension humaine qui inclut les migrants ou les personnes déplacées, les communautés d'origine, de transit, de destination ou de retour. La cohésion sociale est renforcée ou consolidée en ciblant les membres de la communauté de manière égale, tout en tenant compte de leurs besoins respectifs. Par conséquent, les besoins et les expériences des « personnes » devraient être au cœur de toute intervention.

APPROCHES SENSIBLES AU GENRE ET CENTRÉES SUR L'ENFANT

Le genre est un élément central de l'expérience migratoire d'un individu. Les rôles, les attentes et la dynamique du pouvoir associés au fait d'être un homme, une femme, un garçon ou une fille, exposent les individus à différents types de vulnérabilités et de risques. Par conséquent, le genre doit être pris en considération à toutes les phases d'une intervention. En outre, toute intervention impliquant des enfants doit suivre une approche fondée sur les droits de l'enfant, en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de l'intervention.

APPROCHE GLOBALE DE L'ENSEMBLE DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Le rôle et la responsabilité des gouvernements sont essentiels pour répondre aux réalités multidimensionnelles de la migration. Cela nécessite généralement un engagement horizontal et vertical, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement. De même, les gouvernements ne peuvent pas répondre seuls aux réalités migratoires. L'engagement avec une série d'acteurs à travers la société, y compris (mais pas seulement) les migrants, la diaspora, les organisations de la société civile, les universités, le secteur privé, entre autres, contribue à assurer une réponse globale.

55. Ces principes directeurs sont largement fondés sur les valeurs universelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les principes directeurs du Pacte mondial sur les migrations. Pour plus d'informations, consultez l'Annexe I : Principaux cadres et engagements mondiaux.

ANNEXE V : SOURCES DE DONNÉES

Cette Annexe complète l'Analyse de la situation (Outil 2) et comprend des sources de données sectorielles. Vous pouvez les consulter pour répondre aux questions de cet outil.

Sources de données clés⁵⁶

Le [Portail des données migratoires](#) fournit des statistiques migratoires complètes et à jour et des informations fiables sur les données migratoires à l'échelle mondiale, régionale et par pays. Les [profils de migration](#) (en anglais) ou les [instantanés de gouvernance de la migration](#) sont également accessibles.

Le HCR fournit également une [Base de données sur les statistiques de la population de réfugiés](#) (en anglais) et un [Portail opérationnel](#) (en anglais) qui propose des données et des informations complètes sur les populations déplacées de force au cours des sept dernières décennies de statistiques.

La Division des statistiques des Nations Unies et le DAES des Nations Unies collectent, compilent et diffusent des statistiques démographiques et sociales officielles sur un certain nombre de sujets, dont la migration. Il s'agit notamment des [Stocks de migrations internationales](#) (en anglais), de la [base de données de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations mondiales](#) (en anglais) et des [flux migratoires internationaux à destination et en provenance de pays spécifiques : La révision de 2019](#) (en anglais).

La [Matrice de suivi des déplacements \(DTM\)](#) (en anglais) est un système géré par l'OIM, qui suit et surveille la mobilité des populations, en particulier les déplacements. Le système signale les problèmes urgents tels que les problèmes d'assainissement, l'accès aux soins de santé, etc. aux organismes compétents pour qu'ils en fassent le suivi.

Le Centre de surveillance des déplacements internes fournit également la [Base de données mondiale sur les déplacements internes](#) (en anglais), le [Modèle mondial des risques de déplacement](#) et l'[Outil d'exploration des données sur les déplacements](#) (en anglais).

Les rapports annuels comme le [Rapport sur les migrations dans le monde](#) de l'OIM, le [Rapport sur les tendances mondiales en matière de déplacement forcé](#) du HCR (en anglais) et le [Rapport mondial sur le déplacement interne](#) (en anglais) de l'IDMC sont également des sources de données et d'analyse fiables.

Les données et les chiffres sur la traite des êtres humains sont disponibles sur la [Plateforme de données mondiale sur la traite d'êtres humains](#) (en anglais), dans le [Rapport mondial sur la traite des personnes](#) et l'[Étude mondiale sur le trafic illicite de migrants](#) (en anglais) de l'ONUDC ainsi que sur l'[Observatoire du trafic illicite](#) (en anglais).

Les [Données sur la migration et les transferts de fonds](#) (en anglais) de la Banque mondiale et les [Notes d'information sur la migration et le développement](#) du KNOMAD fournissent des mises à jour sur les tendances mondiales en matière de migration et de transferts de fonds.

Le [Fragile States Index](#) (ou [Indice des États fragiles](#), en anglais) est basé sur un cadre d'évaluation des conflits, connu sous le nom de « CAST », qui a été développé par le Fonds pour la paix (FFP) pour évaluer la vulnérabilité des États à l'effondrement.

56. Ces données sont non exhaustives et devraient refléter le contexte spécifique visé. Les différentes sources présentent des avantages et des limites. Étant donné la nature dynamique de la migration, il est préférable d'utiliser des ressources récentes, dans la mesure du possible. Si aucune donnée n'est disponible, ce domaine pourrait faire l'objet d'un suivi lors des discussions avec les parties prenantes dans le cadre de l'analyse des parties prenantes (voir ci-dessous) ou des processus de dialogue politique en cours avec le(s) gouvernement(s) partenaire(s).

ANNEXE VI : EXEMPLES DE CIBLES PERTINENTES DES ODD⁵⁷

Cette Annexe complète la *Théorie du changement* (Outil 7) et la *Banque d'indicateurs* (Outil 8). Elle peut être utilisée pour identifier les points des objectifs spécifiques et des résultats attendus (dérivés de la *Théorie du changement*) qui s'alignent sur les cibles pertinentes des ODD.

Objectif	Cibles pertinentes
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p>5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p> <p>5.5 : Veiller à la participation complète et efficace des femmes et à ce qu'elles bénéficient de l'égalité des chances de leadership à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique.</p>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.</p> <p>10.c : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.</p>
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.</p> <p>16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.</p> <p>16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.</p> <p>16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.</p> <p>16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.</p> <p>16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.</p> <p>16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.</p> <p>16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.</p> <p>16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.</p> <p>16.b : Promouvoir et appliquer des lois et des politiques non discriminatoires pour le développement durable.</p>


57. Il s'agit d'une liste non exhaustive. Vous trouverez plus d'informations sur les liens entre la migration et les ODD ici : <https://publications.iom.int/books/la-migration-et-le-programme-2030-un-guide-lusage-des-praticiens>.




- 17.14** : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.
- 17.16** : Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.
- 17.18** : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, genre, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.


ANNEXE VII : BANQUE D'INDICATEURS (RÉSULTATS ATTENDUS)

Cette Annexe s'inscrit dans la continuité de la Banque d'indicateurs (Outil 8). Elle comprend des exemples d'indicateurs qui permettraient de mesurer les résultats attendus mis en évidence dans la Théorie du changement (Outil 7).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
Réforme du secteur de la sécurité  Objectifs des ODD : 5, 10, 16, 17 Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 11, 13, 15, 16, 19, 20, 21, 23	1.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire et les ressources nécessaires pour participer à la réforme du secteur de la sécurité.	1.1.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes pour les migrants, les personnes déplacées ou les communautés sur les réformes du secteur de la sécurité en cours et sur la manière d'y participer. 1.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui accèdent aux informations disponibles sur leur participation à la réforme du secteur de la sécurité, et qui les utilisent. 1.1.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui accèdent aux informations disponibles, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance des réformes du secteur de la sécurité en cours et sur la manière d'y participer. 1.1.1.d : Pourcentage de la population déclarant disposer de ressources suffisantes pour participer à la réforme du secteur de la sécurité (répartie par sexe, âge et statut migratoire).
	1.1.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés se sentent habilités à contribuer à la réforme du secteur de la sécurité.	1.1.2.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté déclarant se sentir habilités à contribuer à la réforme du secteur de la sécurité.
	1.2.1 : Les acteurs de la sécurité comprennent l'importance de protéger les droits des migrants ou des personnes déplacées.	1.2.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur les droits des migrants ou des personnes déplacées et sur l'importance que ces droits soient respectés et protégés. 1.2.1.b : Disponibilité de données sur les violations des droits de l'homme parmi les populations migrantes ou déplacées. 1.2.1.c : Nombre d'acteurs de la sécurité qui accèdent aux informations et données disponibles sur les droits des migrants ou des personnes déplacées, et qui les utilisent. 1.2.1.d : Pourcentage d'acteurs de la sécurité qui accèdent à ces informations et données, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de l'importance de protéger les droits des migrants ou des personnes déplacées.


Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>1.2.2 : Les acteurs de la sécurité ont renforcé leur capacité à protéger les droits des migrants ou des personnes déplacées.</p>	<p>1.2.2.a : Disponibilité de données exactes et réparties et d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur la protection des droits des migrants ou des personnes déplacées.</p> <p>1.2.2.b : Pourcentage d'acteurs de la sécurité qui accèdent aux informations et données disponibles sur la protection des droits des migrants ou des personnes déplacées, qui les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de l'importance de protéger les droits des migrants ou des personnes déplacées.</p> <p>1.2.2.c : Les acteurs de la sécurité déclarent avoir des ressources humaines et financières suffisantes pour protéger les droits des migrants ou des personnes déplacées.</p>
	<p>1.3.1 : Les décideurs politiques mettent en œuvre des mécanismes de coordination et de coopération, améliorent la coordination entre les mécanismes existants, entre les États, les sous-régions, que ce soit au niveau régional ou international, afin de renforcer la coopération en matière de libre circulation pour le commerce.</p>	<p>1.3.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure les considérations de migration ou de déplacement dans les politiques et plans de réforme du secteur de la sécurité, et sur la manière de le faire.</p> <p>1.3.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur la démographie de la population (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>1.3.1.c : Nombre de décideurs politiques qui accèdent aux informations et données disponibles et qui les utilisent pour inclure la migration ou le déplacement dans les politiques et plans de réforme du secteur de la sécurité.</p> <p>1.3.1.d : Pourcentage de décideurs politiques qui ont accès aux informations et aux données disponibles, les utilisent et qui ont une meilleure compréhension de l'importance de la diversité dans le secteur de la sécurité.</p>
<p>Criminalité transnationale et organisée</p>  <p>Objectifs des ODD : 8, 10, 16, 17</p> <p>Objectifs du Pacte mondial sur les migrations : 1,2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 22, 23</p>	<p>2.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire nécessaire pour accéder aux systèmes judiciaires et obtenir une protection contre les activités criminelles⁵⁸.</p>	<p>2.1.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur les services juridiques disponibles pour les migrants, les personnes déplacées ou les membres de la communauté et sur la manière d'y accéder.</p> <p>2.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de communautés accédant aux informations disponibles sur la manière de signaler les activités criminelles et de bénéficier d'une protection, et qui les utilisent.</p> <p>2.1.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de communautés ayant une meilleure connaissance de la façon d'accéder au système judiciaire.</p>

58. Contribuant en toute conformité à la cible 16.3 des ODD.

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>2.1.2 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour supprimer les obstacles géographiques, discriminatoires et juridiques qui empêchent les migrants, les personnes déplacées ou les communautés d'exercer leurs droits.</p> <p>2.2.1 : Les acteurs de la sécurité et les agents des forces de l'ordre ont le savoir-faire et les outils nécessaires pour reconnaître les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants⁵⁹.</p> <p>2.2.2 : Les agents de sécurité et les agents des forces de l'ordre se sentent habilités à signaler les cas de traite d'êtres humains et de trafic de migrants.</p> <p>2.3.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et de la capacité nécessaires pour faciliter les filières de migration sûre, ordonnée et régulière.</p>	<p>2.1.2.a : Nombre de décideurs politiques qui ont été formés sur la façon de faire respecter les droits des migrants, des personnes déplacées ou des communautés.</p> <p>2.2.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur la façon de reconnaître les cas de traite de personnes et de trafic de migrants.</p> <p>2.2.1.b : Disponibilité de données exactes et réparties sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans le pays (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>2.2.1.c : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des acteurs de la sécurité frontalière et des agents des forces de l'ordre pour appuyer la reconnaissance des cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants.</p> <p>2.2.2.a : Nombre de systèmes (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des agents de sécurité frontalière et des agents des forces de l'ordre pour appuyer le signalement de la traite des êtres humains et du trafic de migrants.</p> <p>2.2.2.b : Nombre d'acteurs de la sécurité et d'agents des forces de l'ordre déclarant se sentir habilités à signaler les cas de traite des êtres humains et de trafic de migrants.</p> <p>2.3.1.a : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux migratoires (réparties par âge, sexe).</p> <p>2.3.1.b : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et données disponibles, qui les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la mise en œuvre de filières de Migration de main-d'œuvre sûres et régulières.</p>
<p>Prévention des conflits</p>  <p>Objectifs des ODD : 10, 16, 17</p> <p>Objectif du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 5, 7, 16, 22, 23</p>	<p>3.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés ont le savoir-faire et les ressources nécessaires pour participer à la prévention des conflits.</p>	<p>3.1.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur les activités de prévention des conflits disponibles et sur la manière d'y participer.</p> <p>3.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté accédant aux informations disponibles sur la participation aux activités de prévention des conflits.</p>

59. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>3.1.2 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés se sentent habilités à contribuer à la prévention des conflits.</p>	<p>3.1.2.a : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté déclarant se sentir habilités à contribuer à la prévention des conflits.</p>
	<p>3.2.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire et des ressources nécessaires pour intégrer les considérations relatives à la migration ou au déplacement dans les politiques et les programmes de prévention des conflits.</p>	<p>3.2.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'intégrer les considérations de migration ou de déplacement dans les politiques et programmes de prévention des conflits, et sur la manière de le faire.</p> <p>3.2.1.b : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux migratoires et la démographie de la population (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p>3.2.1.c : Nombre de décideurs politiques accédant et utilisant les informations et données ci-dessus.</p>
	<p>3.3.1 : Les décideurs politiques disposent du savoir-faire, des outils et des ressources nécessaires pour tenir compte de la migration ou du déplacement lorsqu'ils appliquent des approches sensibles aux conflits.</p>	<p>3.3.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur i) le contexte du conflit, ii) l'importance de prendre en compte la migration ou le déplacement dans les approches sensibles aux conflits, et iii) la manière de le faire.</p> <p>3.3.1.b : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et données ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la façon d'envisager la migration ou le déplacement dans les approches sensibles aux conflits.</p> <p>3.3.1.c : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour appuyer l'examen de la migration ou du déplacement dans les approches sensibles aux conflits.</p> <p>3.3.1.d : Pourcentage de décideurs politiques déclarant disposer de ressources humaines et financières suffisantes pour envisager la migration ou le déplacement dans le cadre d'approches sensibles aux conflits.</p>

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
<p data-bbox="220 215 363 241">Stabilisation</p>  <p data-bbox="220 333 459 394">Objectifs des ODD : 5, 10, 16, 17</p> <p data-bbox="220 427 437 544">Objectif du Pacte mondial sur les migrations : 1, 2, 3, 5, 16, 19, 20, 23</p>	<p data-bbox="544 215 860 405">4.1.1 : Les migrants, les personnes déplacées ou les communautés se sentent habilités à s'engager dans des initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix.</p> <p data-bbox="544 1155 860 1469">4.1.2 : Les décideurs politiques et les gouvernements locaux disposent du savoir-faire et des outils nécessaires pour faciliter la participation pleine et effective des migrants, des personnes déplacées ou des communautés aux initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix.</p>	<p data-bbox="892 215 1385 405">4.1.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur les possibilités de participer pleinement et efficacement aux initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix, et sur la manière de tirer parti de ces opportunités.</p> <p data-bbox="892 427 1385 618">4.1.1.b : Nombre de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui accèdent aux informations disponibles sur les possibilités de s'impliquer dans les initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix et qui les utilisent.</p> <p data-bbox="892 640 1385 864">4.1.1.c : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté qui accèdent aux informations disponibles, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la manière de s'impliquer dans des initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix.</p> <p data-bbox="892 887 1385 1133">4.1.1.d : Pourcentage de migrants, de personnes déplacées ou de membres de la communauté déclarant disposer de ressources suffisantes (financières, de réseau, de connaissances, psychosociales, de conseil, etc.) pour s'impliquer pleinement et efficacement dans des initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix.</p> <p data-bbox="892 1155 1385 1379">4.1.3.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur les obstacles à la participation pleine et effective des migrants, des personnes déplacées et des communautés aux initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix, et sur la manière de tirer parti des possibilités d'inclusion.</p> <p data-bbox="892 1402 1385 1559">4.1.3.b : Disponibilité de données démographiques précises et réparties sur les taux de participation aux initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix (réparties par âge, sexe et statut migratoire).</p> <p data-bbox="892 1581 1385 1771">4.1.3.c : Nombre de décideurs politiques et de responsables des collectivités locales qui accèdent aux informations et aux données disponibles sur la participation aux initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix et qui les utilisent.</p> <p data-bbox="892 1794 1385 2007">4.1.3.d : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques et des responsables des gouvernements locaux pour faciliter la participation pleine et effective des migrants, des personnes déplacées et des communautés aux initiatives de cohésion sociale et de consolidation de la paix.</p>

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
...	<p>4.2.1 : Les prestataires de services comprennent l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les efforts de reconstruction et la prestation de services.</p>	<p>4.2.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les efforts de reconstruction et la prestation de services, et sur la manière de le faire.</p> <p>4.2.1.b : Nombre de fournisseurs de services accédant aux informations disponibles et les utilisant.</p> <p>4.2.1.c : Pourcentage de prestataires de services qui accèdent aux informations disponibles, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de l'importance d'inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les efforts de reconstruction et la prestation de services, et de la manière de le faire.</p>
	<p>4.2.2 : Les prestataires de services disposent du savoir-faire, des données, des outils et des ressources nécessaires pour inclure les migrants, les personnes déplacées ou les communautés dans les efforts de reconstruction et la mise à disposition de services essentiels⁶⁰.</p>	<p>4.2.2.a : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux migratoires, la démographie de la population et les lacunes dans les efforts de reconstruction et la prestation de services.</p> <p>4.2.2.b : Nombre de prestataires de services déclarant disposer de ressources suffisantes (humaines, financières, etc.) pour inclure les groupes de migrants dans les efforts de reconstruction et la prestation de services.</p> <p>4.2.2.c : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des prestataires de services pour faciliter l'inclusion des groupes de migrants dans les efforts de reconstruction et la prestation de services.</p>
	<p>4.3.1 : Les décideurs politiques comprennent l'importance de l'appropriation locale et de la stabilisation centrée sur la communauté, inclusive pour tous.</p>	<p>4.3.1.a : Disponibilité d'informations exactes, actualisées, accessibles et transparentes sur l'importance de l'appropriation locale et de la stabilisation centrée sur la communauté, inclusive pour tous, et sur la façon de soutenir ces interventions.</p> <p>4.3.1.b : Nombre de décideurs politiques qui accèdent aux informations disponibles sur l'appropriation locale et la stabilisation centrée sur la communauté et qui les utilisent.</p> <p>4.3.1.c : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations ci-dessus, les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de l'importance de l'appropriation locale et de la stabilisation centrée sur la communauté, inclusive pour tous.</p>

60. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

Sous-secteur	Résultats attendus	Indicateurs
	<p>4.3.2 : Les décideurs politiques disposent des ressources, des outils et des données nécessaires pour soutenir efficacement une stabilisation centrée sur la communauté inclusive pour tous⁶¹.</p>	<p>4.3.2.a : Disponibilité de données précises et réparties sur les flux migratoires, la démographie de la population, les flux de transferts de fonds et les lacunes dans les activités de stabilisation centrées sur la communauté.</p> <p>4.3.2.b : Pourcentage de décideurs politiques déclarant disposer de ressources suffisantes (humaines, financières, etc.) pour soutenir efficacement la stabilisation centrée sur la communauté.</p> <p>4.3.2.c : Nombre d'outils (par exemple, plans/stratégies) à la disposition des décideurs politiques pour soutenir efficacement une stabilisation centrée sur la communauté, inclusive pour tous.</p> <p>4.3.2.d : Pourcentage de décideurs politiques qui accèdent aux informations et aux données disponibles sur la stabilisation centrée sur la communauté, qui les utilisent et qui ont une meilleure connaissance de la façon de faciliter les flux de transferts de fonds pour soutenir les processus de stabilisation.</p>

61. Contribuant en toute conformité à la cible des ODD 17.18 existante (en anglais).

RÉFÉRENCES

Banque mondiale

2018 Social Cohesion and Forced Displacement: A Desk Review to Inform Programming and Project Design. La Banque mondiale : Washington. Disponible en anglais <http://documents1.worldbank.org/curated/en/125521531981681035/pdf/128640-WP-P163402-PUBLIC-SocialCohesionandForcedDisplacement.pdf>.

Centre européen de gestion des politiques de développement (ECMPD)

2020 How the EU can step up its support to conflict prevention and peacebuilding. Disponible en anglais <https://ecdpm.org/talking-points/how-eu-can-step-up-support-conflict-prevention-peacebuilding-cppb/>.

Commission de l'Union africaine

2015 African Peace and Security Roadmap (2016–2020). African Union Commission, Peace and Security Department: Addis Abeba. Disponible en anglais www.peaceau.org/uploads/2015-en-apsa-roadmap-final.pdf.

Commission européenne

2021 Resilience, peace and security. Disponible en anglais https://ec.europa.eu/international-partnerships/topics/resilience-peace-and-security_en.

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

2020 Gender and Migration: Sectoral Brief. Disponible en anglais <https://eige.europa.eu/publications/gender-and-migration>.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

2021a UNODC Toolkit for Mainstreaming Human Rights and Gender into Criminal Justice Interventions to address Trafficking in Persons and Smuggling of Migrants. Disponible en anglais www.unodc.org/documents/human-trafficking/GLO-ACTII/UNODC_Toolkit_for_mainstreaming_Human_Rights_and_Gender_Equality_February_2021.pdf.

2021b Abused and Neglected: A Gender Perspective on Aggravated Smuggling Offences and Response. Disponible en anglais www.unodc.org/documents/human-trafficking/2021/Aggravated_SOM_and_Gender.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2016 *IOM Emergency Manual*. OIM, Genève. Disponible en anglais <https://emergencymanual.iom.int>

2017a *Operationalizing the Humanitarian–Development–Peace Nexus: Lessons Learned from Colombia, Mali, Nigeria, Somalia and Turkey*. IOM: Geneva. Disponible en anglais https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/operationalizing_hdnpn.pdf.

2017b “Towards a Global Compact on Refugees”. Thematic Discussion Five: Issues that cut across all four substantive sections of the comprehensive refugee responses and overarching issues. Disponible en anglais www.unhcr.org/5a324ff07.pdf.

2018 Chapitre 9 : Migration, extrémisme violent et exclusion sociale, dans *État de la migration dans le monde 2018*. OIM, Genève. Disponible en <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2018>

2019a *IOM Glossary on Migration 2019*. Disponible en anglais https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_34_glossary.pdf.

2019b *Migrants and their vulnerability to human trafficking, modern slavery and forced labour*. IOM: Geneva. Disponible en anglais https://publications.iom.int/system/files/pdf/migrants_and_their_vulnerability.pdf.

2021 Stabilization and Resilience. Disponible en anglais www.iom.int/stabilization-and-resilience.

Probst, M.

2016 *Diasporas as catalysts for dialogue: the cases of Laos and Papua*. Centre for Humanitarian Dialogue: Geneva. Disponible en anglais www.hdcentre.org/wp-content/uploads/2016/06/Diasporas-as-catalysts-for-dialogue-the-cases-of-Laos-and-Papua.pdf.

Réseau des Nations Unies sur les migrations

2021 Regular Pathways for Admission and Stay for Migrants in Situations of Vulnerability: Guidance Note. Disponible en anglais https://migrationnetwork.un.org/sites/default/files/docs/guidance_note_-_regular_pathways_for_admission_and_stay_for_migrants_in_situations_of_vulnerability_final.pdf.

Union européenne

- 2016** Shared Vision, Common Action: A Stronger Europe. A Global Strategy for the European Union's Foreign And Security Policy. Disponible en anglais https://eeas.europa.eu/sites/default/files/eugs_review_web_0.pdf.
- 2017** The New European Consensus on Development: "Our World, Our Dignity, Our Future". Disponible en anglais <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/5a95e892-ec76-11e8-b690-01aa75ed71a1>.

